Parlement européen
2024-2029

Commission de l'agriculture et du développement rural

2025/2052(INI)

24.4.2025

AMENDEMENTS
727 - 998

Projet de rapport
Carmen Crespo Díaz
(PE770.187v01-00)

L'avenir de l'agriculture et la politique agricole commune après 2027
(2025/2052(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 727
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs ***professionnels*** dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, ***y compris*** les ***agriculteurs et éleveurs pluriactifs***, qui ***contribuent également*** de ***manière significative*** au ***tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;***	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de ***productionde*** production, ***en vue d'améliorer encore*** les ***performances de la PAC***, ***et que l'aide au revenu devrait être ciblée sur les agriculteurs*** qui ***s'engagent activement dans une entreprise agricole, y compris la fourniture*** de ***biens tant publics que privés. Afin de garantir une approche commune*** au ***niveau de l'Union pour un tel ciblage de l'aide, il convient de définir*** un ***cadre pour un «agriculteur» présentant les éléments essentiels et une définition claire de l'«agriculteur» aux fins de l'éligibilité à l'aide.*** Sur la ***base de ce cadre,*** les ***États membres devraient définir quels agriculteurs peuvent bénéficier d'une aide. Cette définition ne devrait pas non plus entraîner l'exclusion*** des agriculteurs ***pluriactifs, qui exercent non seulement une véritable activité agricole, mais aussi des activités non agricoles en dehors*** de ***leur exploitation, leurs multiples activités venant souvent renforcer le tissu socio-économique des zones rurales.***

Or. en

Amendement 728
Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; ***Demande une étude approfondie afin d'évaluer si l'introduction de mécanismes tels que le plafonnement ou la dégressivité des paiements directs au titre de la PAC pourrait améliorer l'équité et garantir que les petites et moyennes exploitations bénéficient d'un soutien plus ciblé et plus efficace; souligne que de telles mesures pourraient également contribuer à préserver la diversité des modèles agricoles en Europe, à réduire la spéculation foncière et à renforcer la cohésion rurale en évitant une concentration excessive de l'aide;*** attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 729
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger ***le soutien direct*** à ***tous*** les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, ***indépendamment de*** la ***taille*** de	5. souligne qu'il importe de protéger ***et de renforcer l'aide directe, qui est adaptée*** à ***la fourniture de biens publics; souligne qu'il importe de concentrer***

l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle ***fondé sur la superficie*** afin de ***stabiliser les revenus*** des agriculteurs ***et*** de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

davantage l'aide directe dans le cadre du premier pilier sur les agriculteurs professionnels ***qui en ont le plus besoin, en accordant une attention particulière aux agriculteurs des zones soumises à des contraintes naturelles, aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs et aux agriculteurs multiactifs*** dans le cadre de la PAC***; insiste***, ***à cet égard, sur l'importance d'instruments tels que le plafonnement,*** la ***dégressivité et les mécanismes*** de ***redistribution pour soutenir les agriculteurs dans le besoin***, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle ***qui rémunère de plus en plus les exploitations agricoles pour les biens et les services publics, avec un revenu attrayant,*** afin de ***renforcer la stabilité*** des agriculteurs ***afin*** de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 730
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, ***indépendamment*** de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle ***fondé*** sur la superficie afin de stabiliser les revenus des	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct***, adapté à la fourniture de biens publics,*** à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, ***en tenant compte*** de la taille de l'exploitation et du type de production, ***en se concentrant sur ceux qui ont le plus besoin de l'aide grâce à des mécanismes de plafonnement, de dégressivité et de redistribution,*** y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent

agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle ***de rémunération des exploitations agricoles pour leurs services en faveur du climat, de l'environnement et du bien-être animal, avec des mesures attrayantes fondées*** sur la superficie ***ou les unités de gros bétail,*** afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union; ***insiste sur le fait que des marchés et des prix équitables sont une condition préalable à cette transition vers des paiements directs qualifiés pour les biens publics;***

Or. en

Amendement 731
Christine Schneider, Stefan Köhler, Monika Hohlmeier, Norbert Lins, Marion Walsmann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union; ***demande que les paiements directs au titre de la PAC, en particulier en faveur d'une personne physique, ne dépassent pas 500 000 EUR***

et que la Commission enregistre le montant des paiements par personne physique; rappelle que la Commission met en place un outil approprié pour redistribuer les paiements directs afin de renforcer les petites et moyennes entreprises;

Or. de

Amendement 732
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***à tous les*** agriculteurs ***professionnels*** dans le cadre de la PAC***, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;***	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***aux petits et moyens*** agriculteurs dans le cadre de la PAC;

Or. en

Amendement 733
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de ***protéger***	5. souligne qu'il importe de ***cibler les***

le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, ***indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production,*** y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la ***superficie afin de stabiliser*** les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	***différents instruments d'aide directe au revenu pour répondre aux besoins réels des*** agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur ***les limites d'*** un modèle ***de répartition des aides*** fondé sur la ***surface, car il accorde davantage d'aides aux grandes exploitations, apporte un soutien même lorsque*** les ***prix sont très élevés et contribue à l'augmentation des prix des terres et des exploitations, ce qui accroît les disparités en matière de revenus agricoles, affaiblit la stabilité des*** revenus des agriculteurs et ***ne permet pas*** de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;
	Or. fr

Amendement 734
Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union; ***reconnaît que le soutien couplé constitue une part***

importante des paiements directs et devrait être maintenu avec un budget adéquat; souligne que la convergence externe des paiements directs est une question importante pour renforcer la compétitivité de l'agriculture dans toute l'Europe.

Or. en

Amendement 735
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***à tous les agriculteurs professionnels*** dans le cadre de la PAC, ***indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs,*** qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; ***attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;***	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***aux agriculteurs durables et agroécologiques*** dans le cadre de la PAC, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales;

Or. en

Amendement 736
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger	5. souligne qu'il importe de protéger

le soutien direct à tous les agriculteurs ***professionnels*** dans le cadre de la PAC***, indépendamment*** de la ***taille de l'exploitation et du type*** de ***production***, ***y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative*** au ***tissu social et économique*** des ***zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin*** de ***stabiliser*** les ***revenus*** des ***agriculteurs*** et ***de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions*** de ***l'Union;***

le soutien direct à tous les agriculteurs ***actifs*** dans le cadre de la PAC***. Les paiements directs devraient rester un outil essentiel de la nouvelle PAC. Note qu'à la suite des réformes successives*** de ***la PAC***, ***les paiements directs sont de plus en plus utilisés pour poursuivre des objectifs autres que l'aide*** au ***revenu, c'est-à-dire, en particulier,*** des ***objectifs liés à l'environnement et au climat. Le fait de lier les paiements directs à d'autres objectifs nuit à l'efficacité de cet instrument. En outre, les paiements directs ne font pas l'objet d'une valorisation depuis des années et leur efficacité en tant qu'instrument d'aide au revenu — compte tenu de l'augmentation des coûts et des crises de plus en plus fréquentes — diminue.***

Or. en

Amendement 737
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***à tous les*** agriculteurs ***professionnels*** dans le cadre de la PAC, ***indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production***, y compris les agriculteurs ***et éleveurs*** pluriactifs, ***qui contribuent également*** de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle ***fondé sur*** la ***superficie*** afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***aux*** agriculteurs ***actifs*** dans le cadre de la PAC, ***en particulier ceux qui en ont le plus besoin, conformément à la vision pour l'agriculture et l'alimentation***, y compris les agriculteurs pluriactifs, ***étant donné que tous les agriculteurs contribuent*** de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire ***également*** l'attention sur un modèle ***qui tient également compte du niveau et de*** la ***qualité de l'emploi (y compris les salaires et les cotisations sociales versées),*** afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la

compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union; ***appelle de ses vœux une convergence externe des paiements au titre de la PAC entre les États membres plus âgés et les nouveaux États membres.***

Or. en

738
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***à tous les*** agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie ***afin*** de stabiliser les revenus des agriculteurs et ***de*** maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***exclusivement aux*** agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie***, fondé également sur*** de ***nouveaux critères de répartition, en tenant compte du fait qu'un soutien sectoriel et territorial spécifique aux revenus sera également nécessaire pour remédier aux désavantages structurels,*** stabiliser les revenus des agriculteurs et maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. it

Amendement 739
Esther Herranz García, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle ***essentiellement*** fondé sur la superficie***, qui continue de prévoir des régimes de soutien spécifiques pour certains secteurs ainsi que pour les jeunes ou les petits agriculteurs et les modèles d'agriculture familiale,*** afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. es

Amendement 740
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; ***attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie*** afin de ***stabiliser*** les revenus des agriculteurs et ***de maintenir*** la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; ***souligne la nécessité d'un instrument approprié pour redistribuer les paiements directs afin de renforcer les petites et moyennes exploitations, en appliquant un paiement dégressif et un plafonnement absolu;***

régions de l'Union;

insiste sur l'importance d'un modèle qui assure la stabilité des revenus des agriculteurs et ***maintient*** la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 741
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de ***protéger le*** soutien direct ***à tous*** les ***agriculteurs professionnels*** dans ***le cadre de la PAC***, ***indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production***, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur ***un*** modèle fondé sur la superficie ***afin de stabiliser les*** revenus des agriculteurs et ***de maintenir*** la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de ***préserver lle*** soutien direct ***au titre de la PAC pour ceux qui en ont le plus besoin, en particulier*** les ***petites et moyennes entreprises situées*** dans ***les zones intérieures et rurales***, ***les agriculteurs jeunes et féminins, ainsi que ceux qui adoptent des pratiques durables***, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur ***l'importance de dépasser le*** modèle fondé sur la superficie***, tout en assurant la stabilité des*** revenus des agriculteurs et ***en maintenant*** la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 742
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union; ***pour atteindre cet objectif, il est essentiel de rétablir une aide de base au revenu adéquate pour assurer la viabilité des exploitations;***

Or. en

Amendement 743
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs ***professionnels*** dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs ***actifs*** dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales***, évitant ainsi le gaspillage de ressources au profit d'entités non productives ou spéculatives***; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie***, incluant les exploitations semi-subsistantes et traditionnelles,*** afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de

régions de l'Union;

maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. ro

Amendement 744
Stefano Bonaccini, Dario Nardella

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***à tous*** les ***agriculteurs professionnels*** dans ***le cadre de*** la ***PAC***, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; ***attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser*** les revenus des agriculteurs et ***de maintenir*** la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct***, tout en la ciblant mieux sur*** les ***personnes actives*** dans ***la production agricole et*** la ***fourniture de biens publics***, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; ***souligne que les paiements directs sous leur forme actuelle génèrent une valeur ajoutée européenne manifeste, assurent stabilisent*** les revenus des agriculteurs et ***maintiennent*** la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 745
Carmen Crespo Díaz, Gabriel Mato, Francisco José Millán Mon, Susana Solís Pérez, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs

professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'***attention sur un modèle essentiellement*** fondé sur la superficie***, qui continue de fournir un soutien spécifique aux agriculteurs et éleveurs les plus vulnérables***, afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. es

Amendement 746
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, ***en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes agriculteurs,*** indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 747
Csaba Dömötör

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur ***un*** modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur ***le*** modèle ***actuellement utilisé*** fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 748
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production ***et du pays***, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la

production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. ro

Amendement 749
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de ***protéger le soutien direct à*** tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, ***indépendamment de la taille*** de ***l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs*** et ***éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu*** social et économique des zones rurales; ***attire l'attention sur*** un modèle ***fondé sur la superficie afin de stabiliser les*** revenus des agriculteurs et ***de maintenir*** la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de ***l'Union***;	5. souligne qu'il importe de ***garantir une aide directe au revenu pour*** tous les agriculteurs professionnels dans le cadre **de la PAC,** ***en raison*** **de** ***leur contribution à la sécurité alimentaire*** **et** ***au maintien dutissu*** social et économique des zones rurales; ***insiste sur l'importance d'***un modèle ***qui contribue efficacement à la stabilité des*** revenus des agriculteurs et ***maintient*** la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions ***et tous les territoires*** de ***l'UE***;

Or. es

Amendement 750
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct ***exclusif*** à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs

pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 751
Barry Cowen, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs ***professionnels*** dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs ***actifs et commerciaux*** dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 752
Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; ***attire l'attention sur un*** modèle ***fondé sur la superficie*** afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs professionnels dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; ***rappelle l'importance d'un*** modèle ***d'aide à l'hectare*** afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. fr

Amendement 753
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs ***professionnels*** dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;	5. souligne qu'il importe de protéger le soutien direct à tous les agriculteurs ***actifs*** dans le cadre de la PAC, indépendamment de la taille de l'exploitation et du type de production, y compris les agriculteurs et éleveurs pluriactifs, qui contribuent également de manière significative au tissu social et économique des zones rurales; attire l'attention sur un modèle fondé sur la superficie afin de stabiliser les revenus des agriculteurs et de maintenir la viabilité économique et la compétitivité de la production alimentaire dans toutes les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 754
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point a (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a) appelle de ses vœux la poursuite d'une répartition équitable de la valeur produite dans le secteur agroalimentaire, au moyen de lois-cadres et d'interventions visant à accroître le rendement de l'entrepreneuriat et des revenus agricoles, par un rééquilibrage des relations au sein de la chaîne vers les distributeurs et les producteurs.
	En particulier: – des incitations et investissements en faveur de nouveaux modèles économiques agroalimentaires qui assurent la viabilité financière à long terme,
	– un rééquilibrage des relations commerciales entre les agriculteurs, les distributeurs et les producteurs au-delà de l'approche actuelle de l'Union en matière de pratiques interdites, en élaborant une législation-cadre de référence inspirée par la loi «EGAlim»;

Or. it

Amendement 755
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. note, conformément à la vision pour l'agriculture et l'alimentation, la nécessité de plafonner les paiements

directs afin de redistribuer et de cibler ainsi l'aide à ceux qui en ont le plus besoin, compte tenu du budget limité disponible et du fait que les grandes structures reçoivent des aides publiques très considérables en raison de leur taille, mais bénéficient également d'économies d'échelle; prend acte des conclusions de la vision selon lesquelles, en plus de constituer la grande majorité des exploitations agricoles, «les petits et moyens agriculteurs forment le tissu social des zones rurales, protégeant la nature et les moyens de subsistance» et que l'aide devrait être orientée «en accordant une attention particulière aux agriculteurs des zones soumises à des contraintes naturelles, aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs, ainsi qu'aux exploitations mixtes». [1 bis]

[1 bis] réf. Vision, p. 7: ***https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52025DC0075***

Or. en

Amendement 756
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. reconnaît l'engagement de l'Union à poursuivre la mise en œuvre intégrale de la convergence interne, en veillant à ce que tous les droits au paiement au sein d'un État membre ou d'une région atteignent une valeur unitaire uniforme conformément aux objectifs politiques fixés; reconnaît les effets négatifs potentiels que la péréquation intégrale des paiements peut avoir sur certaines

exploitations familiales qui font partie intégrante du tissu socio-économique des communautés rurales; insiste pour que la mise en œuvre intégrale de la convergence interne soit subordonnée à la mise à disposition de régimes bien financés et fondés sur des récompenses et d'une aide couplée au revenu pour les exploitations touchées négativement;

Or. en

Amendement 757
Christine Singer

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les exploitations familiales constituent l'épine dorsale structurelle de l'agriculture européenne et jouent un rôle essentiel pour garantir la stabilité, la durabilité et la continuité générationnelle dans la gestion des terres; souligne que leur ancrage régional, leur perspective à long terme et leur responsabilité entrepreneuriale les rendent indispensables à la vitalité des zones rurales; appelle de ses vœux des mesures de soutien spécifiques, ciblées et accessibles dans le cadre de la PAC après 2027 afin de préserver et de renforcer encore ce modèle en tant que fondement d'un secteur agricole résilient et tourné vers l'avenir;

Or. en

Amendement 758
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. propose, afin de mieux soutenir les agriculteurs, que le soutien du premier pilier de la PAC soit modulé de manière à ce que la taille et le type d'agriculture soient mieux pris en compte, en particulier les petites exploitations familiales, les systèmes agroécologiques et la production locale; demande l'introduction et le renforcement des paiements redistributifs pour les premiers hectares, afin de garantir une répartition plus équitable et plus durable des fonds de la PAC;

Or. fr

Amendement 759
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que l'aide directe devrait être accordée aux agriculteurs actifs, ce qui signifie qu'ils doivent contribuer de manière substantielle à la production alimentaire; souligne que la terminologie utilisée par la Commission selon laquelle l'aide devrait être accordée à ceux qui en ont le plus besoin doit être interprétée comme un soutien aux exploitations productives et tournées vers l'avenir qui contribuent de manière substantielle à la production alimentaire;

Or. nl

Amendement 760
Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'importance de la transparence dans l'attribution des fonds de la PAC et demande l'identification systématique des bénéficiaires finaux et des entreprises interconnectées; invite instamment la Commission et les États membres à mettre en place des mécanismes de contrôle pour empêcher la concentration de l'aide par des structures de propriété complexes ou la fragmentation artificielle des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 761
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. est fermement convaincu que la mise en place d'un plus grand nombre de programmes écologiques peut encourager une plus grande adoption de ce mécanisme par les agriculteurs; invite dès lors les États membres à investir dans la formation et le soutien afin de veiller à ce que les avantages et l'application des programmes écologiques soient mieux compris par tous les agriculteurs et les éleveurs;

Or. en

Amendement 762
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande que des travaux soient menés sur la possibilité de définir un régime simplifié pour les petits agriculteurs, fondé sur une aide forfaitaire, afin de soutenir ce type d'agriculteurs polyvalents, qui revêt une importance sociale importante dans une grande partie du territoire de l'Union;

Or. es

Amendement 763
Stefan Köhler, Norbert Lins, Christine Schneider, Marion Walsmann, Lena Düpont

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. appelle de ses vœux une approche équilibrée, comparable et rentable des programmes écologiques dans tous les États membres de l'Union au titre du premier pilier; encourage la Commission européenne à favoriser une meilleure coordination à l'échelle de l'Union ainsi qu'une meilleure collaboration entre les autorités nationales et régionales à cet égard;

Or. en

Amendement 764
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne la nécessité de revoir les instruments de soutien direct afin de rendre l'aide plus ciblée et de réduire la charge administrative, en particulier en ce qui concerne la réalisation d'objectifs autres que l'aide au revenu, par exemple les exigences en matière de conditionnalité sociale;

Or. en

Amendement 765
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les programmes écologiques, en tant que nouvel instrument de la PAC et système incitatif encourageant la fourniture volontaire de biens publics au moyen de pratiques agricoles favorisant la protection de l'environnement et du climat, se sont révélés efficaces;

Or. en

Amendement 766
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne le rôle essentiel joué par la politique agricole commune dans le renforcement du tissu socio-économique des zones rurales, notamment par la

promotion de la diversification économique, de la création d'emplois, du maintien de la population et de l'inclusion sociale;

Or. en

Amendement 767
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne la nécessité d'achever le processus de convergence interne et externe afin de garantir une répartition équitable des aides de la PAC entre les États membres et au sein de ceux-ci, y compris les paiements directs, et de renforcer la crédibilité de la politique;

Or. en

Amendement 768
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. reconnaît les problèmes cruciaux découlant de l'application des programmes écologiques, qui étaient conçus comme des incitations, mais qui, en fait, ont réduit une part importante des paiements directs précédemment garantis aux exploitations, en partie en raison de l'augmentation de la bureaucratie;

Or. en

Amendement 769
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne qu'il importe de soutenir le rôle joué par les agriculteurs en tant que gardiens des terres, en particulier dans les zones reculées et montagneuses, tout en promouvant et en renforçant la dimension agricole familiale de l'agriculture dans lesdites zones de l'Union;

Or. en

Amendement 770
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit, Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande un ajustement du système de réaffectation des fonds — du pilier 1 au pilier 2, ainsi que des paiements directs aux exploitations — afin de garantir des conditions de concurrence égales dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 771
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande une évaluation de l'introduction de l'aide contracyclique, qui consiste à adapter l'aide aux prix du marché afin de stabiliser les revenus des agriculteurs;

Or. fr

Amendement 772
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne la volatilité croissante du marché mondial et demande une augmentation du budget de la PAC consacré à la promotion des produits agroalimentaires dans l'Union et dans le monde;

Or. en

Amendement 773
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. note que la taille moyenne des exploitations agricoles de l'Union européenne se situe dans la région de 17HA; souligne que de ce fait, de nombreuses exploitations agricoles de l'Union européenne sont des entreprises à temps partiel; demande que cette réalité soit reconnue dans l'élaboration des

politiques et que les avantages pour le tissu social des zones rurales qu'elle apporte au maintien des populations, en particulier dans les zones périphériques, soient reconnus; souligne qu'il est essentiel, pour le maintien de la biodiversité, que l'agriculture de faible intensité qui a façonné ces zones au fil des siècles soit maintenue et soutenue de manière adéquate; souligne qu'une attention particulière doit être accordée aux agriculteurs qui développent des circuits d'approvisionnement courts, créant des produits de niche pour apporter une valeur ajoutée à la porte de l'exploitation, étant donné que ces initiatives rendent l'entreprise agricole plus complexe;

Or. en

Amendement 774
Barry Cowen, Charles Goerens, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. rappelle que la vision pour l'agriculture et l'alimentation prévoit que l'application accrue de mécanismes tels que la dégressivité et le plafonnement doit être examinée, en tenant compte des caractéristiques structurelles et sectorielles distinctes des États membres; souligne qu'il convient de tenir dûment compte des droits de location et de l'emploi familial; souligne que le plafonnement ne devrait pas s'appliquer aux paiements ciblés, y compris, mais pas exclusivement, aux programmes écologiques et aux paiements agroenvironnementaux ou liés au climat, afin de préserver et de promouvoir leur utilisation;

Or. en

Amendement 775
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. demande que l'instrument des programmes écologiques soit consolidé sous la forme d'un «bonus pour les biens publics» et que la Commission fournisse un catalogue de mesures éprouvées, efficaces et efficaces pour améliorer les performances environnementales et climatiques de l'agriculture; ce catalogue devrait être fondé sur les évaluations de la période de financement actuelle, coordonnées avec d'autres interventions pertinentes, et mis à la disposition des États membres dans le plan stratégique national, en tenant compte des exigences nationales et des conditions des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 776
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. demande que des paiements directs au titre de la PAC soient octroyés aux agriculteurs actifs dont l'activité principale consiste en la production agricole et alimentaire, ainsi qu'aux agriculteurs qui participent activement à la fourniture de biens publics, en accordant la priorité à la production de

produits agricoles considérés comme essentiels pour l'autonomie stratégique et la résilience de l'Union.

Or. en

Amendement 777
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. estime qu'il est nécessaire de réévaluer le rôle fondamental du soutien couplé, en explorant un nouveau cadre qui apporte un soutien accru aux secteurs stratégiques en termes de ressources et une plus grande flexibilité dans leur utilisation;

Or. en

Amendement 778
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. invite la Commission à évaluer les règles de l'OMC en matière de subventions et de mesures compensatoires avec la même souplesse que celle dont font preuve les concurrents internationaux;

Or. fr

Amendement 779
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans,

Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. souligne qu'il importe de soutenir, dans le cadre de la PAC, le rôle joué par les agriculteurs en tant que gardiens des terres, en particulier dans les zones reculées et montagneuses, tout en promouvant et en renforçant la dimension agricole familiale de l'agriculture dans lesdites zones de l'Union;

Or. en

Amendement 780
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. demande la création d'un fonds spécifique, distinct des fonds de la PAC, destiné à soutenir les agriculteurs qui, par leur activité, s'engagent dans la production de biens et de services environnementaux au bénéfice de la société dans son ensemble;

Or. en

Amendement 781
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. demande la création d'un

fonds spécifique, distinct de la PAC, destiné à soutenir les agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles et des catastrophes, qui ont subi des dommages directs à leur production agricole et dont la production future est menacée, mettant ainsi en péril la sécurité alimentaire de l'Union;

Or. en

Amendement 782
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande instamment que la PAC, en particulier ***le*** second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;	6. demande instamment que la PAC, en particulier ***un*** second pilier ***solide***, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales; ***est convaincu que le renforcement de la résilience des zones rurales par l'intermédiaire du Feader a une incidence positive considérable sur l'écologie, la structure sociale et l'économie et constitue une condition essentielle à la réussite des processus de transformation nécessaires, y compris l'énergie et la protection de la biodiversité;***

Or. en

Amendement 783
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande instamment que ***la PAC, en particulier*** le second pilier, soit ***séparée*** des politiques de cohésion, mais étroitement ***coordonnée***, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;	6. demande instamment que le second pilier, soit ***séparé*** des politiques de cohésion, mais étroitement ***coordonné***, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales; ***à cet égard, il conviendrait que le financement du développement rural soit exclusivement alloué aux activités agricoles, tandis que d'autres actions de soutien aux territoires ou aux infrastructures peuvent être financées par les fonds de cohésion.***

Or. en

Amendement 784
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande instamment que la PAC, en particulier le second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;	6. demande instamment que la PAC, en particulier le second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales; ***souligne en ce sens le rôle crucial des gouvernements locaux et des parties***

prenantes telles que les coopératives et les groupes d'action locale dans la rationalisation des efforts du second pilier;

Or. en

Amendement 785
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande instamment que la PAC, en particulier le second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;	6. demande instamment que la PAC, en particulier le second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales; ***demande en outre à la Commission de veiller à ce que les aides de la PAC et, en particulier, les mesures du deuxième pilier soient fournies en temps utile aux bénéficiaires;***

Or. en

Amendement 786
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande instamment que la PAC, en particulier le second pilier, soit séparée	6. demande instamment que la PAC, en particulier le second pilier, soit séparée

des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;	des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi ***des synergies et*** un soutien efficace au secteur agricole ***dans un cadre cohérent garantissant une utilisation efficace des fonds de l'Union*** sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;

Or. ro

Amendement 787
Csaba Dömötör

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande instamment ***que la*** PAC, en particulier le second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;	6. demande instamment ***qu'une*** PAC ***indépendante***, en particulier le second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ***par des conflits idéologiques et politiques*** ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;

Or. en

Amendement 788
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande instamment que la PAC, en particulier le second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de ***faire en sorte que les*** politiques ***et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales***;	6. demande instamment que la PAC, en particulier le second pilier, soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée ***avec celles-ci***, afin de ***promouvoir la cohérence des*** politiques ***afin de faciliter les approches territoriales intégrées dans les zones rurales et d'optimiser leur impact positif***;

Or. en

Amendement 789
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande instamment que la PAC***, en particulier le second pilier,*** soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;	6. demande instamment que la PAC soit séparée des politiques de cohésion, mais étroitement coordonnée, afin de faire en sorte que les politiques et les investissements en faveur du développement rural ne soient pas mis à mal ou relégués au second plan, garantissant ainsi un soutien efficace au secteur agricole sans compromettre d'autres objectifs clés pour les régions rurales;

Or. en

Amendement 790
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que les régions devraient avoir la capacité de concevoir, de mettre en œuvre et de gérer de manière autonome les mesures de développement rural, tout en respectant les spécificités constitutionnelles de chaque État membre; demande que l'architecture régionalisée au sein du Feader soit rétablie au cours de la période postérieure à 2027, avec des autorités de gestion régionales et des comités de suivi spécialisés; estime qu'il est essentiel de rétablir un canal de communication direct et structuré entre les gouvernements régionaux et la Commission européenne, en assurant une coordination efficace et le plein respect du principe de subsidiarité;

Or. pt

Amendement 791
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne la nécessité d'un programme de développement rural (PDR) bien financé au titre du pilier II pour soutenir les zones rurales. appelle de ses vœux une forte contribution financière de l'Union, complétée par un cofinancement national substantiel, afin de garantir l'efficacité et la viabilité à long terme du programme.

Or. en

Amendement 792
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. plaide en faveur de la reconnaissance des mesures volontaires de la PAC en matière d'environnement comme apportant une valeur ajoutée au moyen d'incitations spécifiques, sans compromettre les fonds alloués aux paiements directs et aux investissements;

Or. en

Amendement 793
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande une augmentation du budget minimal consacré au programme LEADER, afin de garantir un financement adéquat des groupes d'action locale dans le développement de programmes menés par les acteurs locaux;

Or. en

Amendement 794
Csaba Dömötör

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne qu'en cas d'adhésion de

l'Ukraine, le niveau actuel des paiements fondés sur la surface deviendrait insoutenable;

Or. en

Amendement 795
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande le rétablissement du taux de cofinancement de 85 % au titre du Feader pour les régions ultrapériphériques, en tenant compte des contraintes structurelles permanentes auxquelles ces régions sont confrontées, en particulier de leur isolement géographique, de leurs petits marchés, de leur dépendance à l'égard des importations et de l'augmentation des coûts de production et de transport; souligne que ces caractéristiques spécifiques nécessitent un traitement différencié et proportionné en ce qui concerne l'accès aux fonds de la politique agricole, comme c'est déjà le cas pour d'autres instruments financiers de l'Union européenne, dans le plein respect de l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

Or. pt

Amendement 796
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande la mise en place d'un fonds spécifique et distinct de la PAC, destiné à soutenir les agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles et des calamités, qui ont subi des dommages directs à leur production agricole et risquent de compromettre leur production future, mettant ainsi en péril la sécurité alimentaire de l'Union;

Or. en

Amendement 797
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. reconnaît l'importance de Leader dans la politique de développement rural après 2027, en particulier sa valeur ajoutée en tant qu'approche territorialement intégrée, participative et fondée sur les communautés; souligne que Leader a un rôle central à jouer dans la promotion de zones rurales attrayantes, prospères, résilientes et interconnectées en soutenant les initiatives qui génèrent de la valeur locale, stimulent l'esprit d'entreprise, favorisent l'innovation sociale et renforcent le tissu économique et social des territoires; souligne que les zones rurales attrayantes sont essentielles pour retenir et attirer le capital humain, en particulier les jeunes et les femmes, contribuant à l'équilibre démographique et territorial, au renouvellement des générations et à la réduction des disparités régionales; souligne également que l'attractivité des zones rurales incarne, dans la pratique, le «droit de

rester», à savoir le droit des personnes à vivre dans la dignité, les chances et la qualité de vie dans leurs régions d'origine, sur un pied d'égalité avec les zones urbaines; préconise, par conséquent, que Leader bénéficie d'un financement accru, d'une simplification administrative accrue et d'un soutien plus prévisible, en garantissant son impact structurel sur le développement équilibré de l'Union européenne; souligne également qu'il importe d'appliquer systématiquement le principe du test rural dans les politiques européennes, en veillant à ce que les besoins, les spécificités et les incidences sur les zones rurales soient dûment pris en compte à toutes les étapes du cycle politique;

Or. pt

Amendement 798
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables; ***met toutefois en garde contre le fait que le passage de systèmes fondés sur la conformité à des systèmes fondés sur les résultats pourrait avoir des inconvénients pour atteindre un niveau élevé d'ambition dans la réalisation des objectifs environnementaux; constate qu'il est bien reconnu que les actions en faveur de l'environnement ainsi que l'évaluation et l'établissement de rapports à ce sujet***

peuvent être très subjectifs et variables d'une année à l'autre, pour des raisons bien indépendantes de la volonté du propriétaire foncier qui met en œuvre les mesures; souligne que les propriétaires fonciers peuvent ne pas être disposés à participer à des programmes fondés sur les résultats, étant donné que les objectifs peuvent être irréalistes à atteindre, et que l'État membre peut en outre fixer la barre à un niveau inférieur afin d'éviter tout conflit avec les bénéficiaires; est d'avis que, compte tenu du large éventail d'expertise technique dont disposent la Commission et les États membres, ainsi que des connaissances acquises dans le cadre des nombreux PEI, il devrait être possible d'élaborer des programmes susceptibles de produire des résultats positifs sur le plan environnemental et que, si les propriétaires fonciers respectent les conditions du système de bonne foi, ils devraient être rémunérés pour leur travail; souligne que les agriculteurs peuvent être plus disposés à prendre des mesures ambitieuses de plus haut niveau, qui peuvent être nécessaires pour démontrer les meilleures pratiques innovantes, s'ils savent que s'ils respectent pleinement les exigences du régime à la satisfaction de l'autorité de gestion, ils seront rémunérés; les propriétaires fonciers peuvent ne pas être disposés à assumer tout le risque s'ils sont seuls à supporter la perte si les résultats souhaités ne sont pas atteints; des connaissances sont également acquises grâce à la découverte de ce qui ne fonctionne pas, mais on ne peut pas attendre du propriétaire foncier qu'il en supporte le coût;

Or. en

Amendement 799
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du ***second*** pilier, ***dans le cadre d'une*** approche incitative ***et simplifiée***, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7.reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires ***(MAEC)*** du ***deuxième pilier et les programmes écologiques volontaires relevant du premier*** pilier, ***en particulier s' ils sont conçus sur une base pluriannuelle, selon une*** approche incitative ***1 bis***, constituent un instrument essentiel pour ***payer davantage les agriculteurs pour fournir davantage de biens publics demandés par la société, s'adapter au changement climatique,*** préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables; ***note que, depuis la réforme de 2021, les États membres ont déjà mis en place 158 programmes écologiques, en utilisant une approche fondée sur les coûts encourus, les pertes de revenus similaires à celles des MAEC, et qu'ils doivent également fournir des biens publics qui favorisent l'adaptation au changement climatique, les économies de ressources, la résilience et la sécurité alimentaire, au-dessus du niveau de référence de la conditionnalité; note la nécessité de récompenser généreusement les agriculteurs pour ces résultats, même au-delà des coûts supportés et des pertes de revenus;***
	1 bis. Les pratiques durables ne sont pas une fin incontournable; elles contribuent à l'adaptation au changement climatique mais peuvent impliquer des efforts et des coûts supplémentaires. La réalisation et le paiement de l'argent public supplémentaire pour des résultats plus complexes ne constituent pas nécessairement une simplification, mais doivent être réalisés pour l'adaptation au changement climatique et, partant, la sécurité alimentaire. Bien entendu, ces

régimes doivent encore être organisés et mis à la disposition des agriculteurs de la manière la plus simple, par les organismes payeurs, afin d'aider à leur utilisation.

Or. en

Amendement 800
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables ***et sont plus efficaces que les programmes écologiques, qui n'ont pas obtenu les résultats escomptés en raison de leur grande complexité pour les agriculteurs***; ***invite la Commission européenne à s'engager dans le développement d'une nouvelle génération de mesures agroenvironnementales et climatiques susceptibles de réduire les risques pour les agriculteurs qui choisissent d'adopter des pratiques agricoles plus risquées pour leurs revenus parce qu'ils utilisent moins de produits phytopharmaceutiques;***

Or. fr

Amendement 801
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables, ***et souligne l'importance de créer un cadre législatif et politique qui renforce les capacités des agriculteurs pour une production agroécologique durable***;

Or. en

Amendement 802
Benoit Cassart, Elsi Katainen, Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables; ***souligne que les mesures agroenvironnementales et climatiques ne doivent pas conduire à une baisse de la production alimentaire.***

Or. en

Amendement 803
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables ***tout en contribuant à un revenu décent pour les agriculteurs qui mettent en œuvre de telles mesures***;

Or. en

Amendement 804
Norbert Lins, Stefan Köhler, Christine Schneider, Marion Walsmann, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires***, les mesures en faveur de la santé et du bien-être des animaux ainsi que les mesures phytosanitaires*** du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;

Or. en

Amendement 805
Emma Wiesner

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables***;***	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables***, et devraient se voir attribuer une part plus importante du financement dans le cadre de la prochaine PAC.***

Or. en

Amendement 806
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7. reconnaît que les ***programmes écologiques volontaires relevant du premier pilier et les*** mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;

Or. en

Amendement 807
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures	7. reconnaît que les ***programmes***

agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	***écologiques volontaires relevant du premier pilier et les*** mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;

Or. en

Amendement 808
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales ***et climatiques*** volontaires du ***second*** pilier***, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel*** pour ***préserver*** l'environnement et ***promouvoir des*** pratiques durables;	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales volontaires du ***deuxième*** pilier ***devraient adopter une approche simplifiée fondée sur des incitations spécifiques; ce n'est qu'à ce titre qu'ils peuvent servir d'outil précieux*** pour ***la protection de*** l'environnement et ***la promotion de*** pratiques durables;

Or. en

Amendement 809
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***reconnaît que les mesures agroenvironnementales*** et ***climatiques volontaires du second pilier, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir***	7. ***souligne la nécessité d'alléger*** et ***de simplifier les conditions environnementales pour bénéficier d'aides au titre du deuxième pilier afin d'améliorer la production agricole et de faciliter le travail*** des ***agriculteurs***;

des ***pratiques durables***;

Or. fr

Amendement 810
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier***, dans le cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour*** préserver l'environnement et promouvoir des pratiques durables;	7. reconnaît que les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires du second pilier ***n'ont pas permis de*** préserver l'environnement et ***de*** promouvoir des pratiques durables;

Or. en

Amendement 811
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***reconnaît que les mesures agroenvironnementales*** et ***climatiques volontaires du second pilier, dans*** le ***cadre d'une approche incitative et simplifiée, constituent un instrument essentiel pour préserver l'environnement et promouvoir*** des ***pratiques durables***;	7. ***souligne la nécessité d'alléger*** et ***de simplifier les conditions environnementales pour*** le ***soutien du deuxième pilier afin d'améliorer la production agricole et de faciliter le travail*** des ***agriculteurs***;

Or. es

Amendement 812
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande le maintien et le renforcement, dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune, des mesures de soutien en faveur des zones défavorisées et des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques, en reconnaissant le rôle fondamental qu'elles jouent dans le renforcement de la valeur des zones rurales, la protection des écosystèmes et le maintien de l'activité agricole dans les zones moins compétitives; souligne que ces mesures sont essentielles pour garantir la viabilité économique des exploitations situées dans les régions ultrapériphériques, dans les zones montagneuses, dans les régions caractérisées par des sols pauvres, des conditions climatiques défavorables ou une accessibilité limitée, en contribuant à prévenir l'abandon des terres, à préserver le paysage, à préserver la biodiversité et à garantir une gestion active des terres; souligne également que ces mesures ont une valeur stratégique significative en termes de cohésion territoriale et de justice sociale, en tant qu'instruments de compensation du service public fourni par les agriculteurs dans le maintien de zones à haute valeur naturelle et culturelle; demande par conséquent que le futur cadre de la PAC pour l'après-2027 renforce la dotation budgétaire et la stabilité des mesures en faveur des zones défavorisées, en garantissant la prévisibilité, l'équité et l'efficacité du soutien à l'agriculture dans l'ensemble de l'Union;

Or. pt

Amendement 813
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding

au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la mise en œuvre de mesures ne porte pas atteinte à la souveraineté alimentaire des territoires locaux et régionaux afin d'obtenir l'adhésion des agriculteurs et du succès des mesures environnementales; réaffirme que le droit à l'alimentation compte parmi les droits fondamentaux des personnes, et les populations qui ont subvenu à leurs besoins et à ceux de leur région par le passé doivent pouvoir continuer à le faire; est fermement convaincu qu'il est essentiel, pour le succès de tout programme environnemental, que des fonds suffisants soient mobilisés pour soutenir la viabilité économique des propriétaires fonciers et des communautés fournissant les biens publics; compte tenu de l'estimation de la Commission selon laquelle «chaque euro dépensé pour la restauration [de la nature] apporte un retour sur investissement compris entre 8 [EUR] et 38 [EUR]», il est légitime de s'attendre à ce que les personnes assurant la fourniture de bien publics essentiels soient rémunérées de manière appropriée et complète pour les services qu'ils proposent et qui profitent à l'ensemble de la société;

Or. en

Amendement 814
Cristina Guarda, Pär Holmgren

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. estime que les paiements pour les services écosystémiques (SPE) devraient être davantage développés en tant qu'outil visant à encourager les agriculteurs à produire des avantages environnementaux tangibles; souligne que les systèmes de SPE suivent une approche globale, encourageant la durabilité intégrée à long terme plutôt que des actions isolées ou à court terme; souligne que des niveaux de paiement faibles ou peu attractifs ont découragé la participation à certains programmes écologiques et que des incitations mieux centrées, adaptées aux conditions régionales et à la diversité des exploitations, peuvent améliorer l'adoption; souligne l'importance des structures de paiement pluriannuelles, en particulier pour les pratiques ayant des incidences à long terme sur la santé des sols, la biodiversité et la qualité de l'eau; demande un accès équitable, en particulier pour les petites exploitations et les opérateurs;

Or. en

Amendement 815
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande que le soutien au maintien de l'agriculture biologique soit rendu obligatoire dans les plans stratégiques nationaux, compte tenu des services environnementaux qu'elle fournit en termes de qualité de l'air, de l'eau et des sols, conformément au principe de «l'argent public pour le bien public»;

estime que les produits biologiques devraient bénéficier d'une mesure spécifique de gestion de crise permettant de lancer des appels d'offres pour retirer les excédents et les réorienter vers le marché conventionnel ou vers des programmes d'aide alimentaire en faveur des plus démunis;

Or. fr

Amendement 816
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande qu'une partie du budget de la PAC soit réservée au soutien de l'agriculture biologique afin d'améliorer la santé des agriculteurs et des consommateurs européens, dans le but d'atteindre 25 % de la surface agricole utilisable de l'Union dans le cadre de l'agriculture biologique d'ici à 2030; invite les États membres à allouer au moins 25 % du budget du premier pilier et au moins 30 % du budget du deuxième pilier à des mesures de soutien à l'agriculture biologique ou à la conversion à l'agriculture biologique, afin de mieux soutenir les agriculteurs pratiquant des pratiques plus bénéfiques pour la santé publique;

Or. fr

Amendement 817
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. rappelle l'importance des mesures d'investissement au sein du Fonds européen agricole pour le développement rural afin de permettre aux agriculteurs de moderniser leurs activités, d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des produits, afin de permettre aux agriculteurs de rester compétitifs et respectueux de l'environnement;

Or. en

Amendement 818
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission à fournir des outils pour garantir une mise en œuvre simple de la PAC par les États membres, ainsi qu'à coordonner et à diffuser les bonnes pratiques administratives afin d'éviter les distorsions et les approches divergentes susceptibles de désavantager les agriculteurs;

Or. en

Amendement 819
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. appelle de ses vœux une modernisation des programmes en

matière de climat, d'environnement et de bien-être animal au titre du premier pilier, afin d'en faire un outil flexible qui encourage réellement et soit abordable pour l'adoption de pratiques plus durables;

Or. es

Amendement 820
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande la reformulation des programmes écologiques en tant qu'incitations appropriées pour contrebalancer les freins actuels ou la crainte de passer à une agriculture «double approvisionnement», en les axant résolument sur les moyens de production durables;

Or. it

Amendement 821
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande l'intégration des pratiques agroécologiques dans l'agriculture de l'Union et invite la Commission à fixer un objectif de 50 % de la superficie agricole de l'Union destinée à des systèmes agroécologiques, y compris à l'agriculture biologique, à l'horizon 2050;

Or. en

Amendement 822
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. reconnaît qu'il convient de recenser et d'encourager de manière adéquate les pratiques agricoles ayant une incidence directe et positive sur la prévention et la lutte contre l'instabilité hydrogéologique et les effets des catastrophes naturelles;

Or. en

Amendement 823
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande l'élimination des modifications annuelles des droits de douane et des attributions de points et l'établissement d'une liste unifiée des cultures de repos;

Or. en

Amendement 824
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Cristina Guarda

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne que la diversification des systèmes de culture est essentielle pour améliorer la santé des sols, réduire la dépendance à l'égard des intrants, améliorer la biodiversité et renforcer la résilience au changement climatique; souligne, à cet égard, le potentiel des cultures polyvalentes à faible consommation, telles que le chanvre, les légumineuses et le sarrasin, qui s'adaptent bien à diverses rotations et fournissent des matières premières destinées à l'alimentation humaine, animale, sanitaire et industrielle; demande de les promouvoir par le biais d'un soutien ciblé dans le cadre de la PAC, notamment pour le développement de filières de transformation et de valeur ajoutée qui valorisent pleinement toutes les parties de la plante, afin d'encourager l'innovation rurale, de renforcer les bioéconomies circulaires et d'améliorer la résilience et la multifonctionnalité de l'agriculture de l'UE;

Or. en

Amendement 825
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne l'importance de promouvoir et de garantir la participation des collectivités locales et régionales, de la prise de décision à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de la PAC; invite la Commission et les États membres à renforcer les initiatives visant une

application effective des principes de partenariat et de subsidiarité dans le prochain cadre de programmation, en rehaussant à la fois l'importance et la responsabilité des partenaires sociaux dans la réalisation des objectifs des politiques européennes;

Or. en

Amendement 826
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite la Commission à introduire une approche par objectifs dans le cadre de la PAC et à fournir des instruments de garantie facilement mis en œuvre par les États membres, ainsi qu'à coordonner et à diffuser les bonnes pratiques administratives afin d'éviter les distorsions et les approches divergentes qui pourraient désavantager les agriculteurs;

Or. it

Amendement 827
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. souligne les conclusions de l'étude de la Commission sur l'efficacité du programme Leader quand il s'agit de proposer des solutions permettant de répondre aux enjeux économiques, sociaux et de développement et d'exploiter

les possibilités qui se présentent au niveau local, ainsi que de contribuer à un développement rural durable; insiste sur une affectation significative du Fonds européen agricole pour le développement rural à l'approche LEADER 1 [bis];

[1 bis] Commission européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural, Dwyer J., Kubinakova K., Powell J., et al., Evaluation support study on the impact of leader on balanced territorial development (Étude d'appui à l'analyse d'impact de Leader sur le développement territorial équilibré): rapport final, 2022, https://data.europa.eu/doi/10.2762/01039

Or. en

Amendement 828
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. invite la Commission à réaliser une évaluation de toutes les subventions qui nuisent à l'environnement en vue de leur suppression progressive pour 2030 au plus tard;

Or. en

Amendement 829
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quinquies. demande que le soutien financier de la PAC soit simplifié et plus accessible pour les petits projets, qui sont le plus souvent les moteurs des initiatives les plus innovantes; invite la Commission et les États membres à promouvoir et à étendre le recours aux options simplifiées en matière de coûts;

Or. en

Amendement 830
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle; ***met toutefois en garde, selon les données Eurobaromètre, sur le fait que le prix est le principal facteur influençant les décisions d'achat des consommateurs et que la compétitivité des entreprises, des agriculteurs et de l'économie européenne ne peut donc pas être compromise par des exigences disproportionnées par rapport à celles de leurs concurrents extérieurs; estime par conséquent que tout engagement pris dans le domaine de la politique commerciale devrait garantir une concurrence loyale et protéger les***

normes de production européennes, tout en garantissant la viabilité économique du secteur agricole;

Or. pt

Amendement 831
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de ***procéder également au renforcement*** des ***contrôles*** de l'origine et aux frontières***,*** par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité***; souligne que les accords de libre-échange ne devraient jamais exposer l'agriculture et les producteurs de denrées alimentaires de l'Union à une concurrence déloyale avec les conséquences négatives de la création de nouvelles dépendances à l'égard des intrants importés, des conditions de travail et de l'emploi; souligne la nécessité de garantir l'équivalence des normes de production et la cohérence entre les objectifs environnementaux ambitieux de l'Union et les conséquences potentielles des ALE; souligne qu'il est essentiel*** de ***renforcer et de mettre en œuvre les contrôles à*** l'origine et aux frontières par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. en

Amendement 832
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité ***à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les normes de production et de qualité***, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle; ***compte tenu des nouvelles circonstances économiques et géopolitiques, notamment l'imposition de droits de douane par les États-Unis d'Amérique, l'escalade des tensions commerciales internationales et leurs effets sur la compétitivité de l'agriculture européenne, l'analyse d'impact doit se fonder sur l'élaboration de stratégies concrètes et différenciées;***

Or. ro

Amendement 833
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords

commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle; ***estime que l'agriculture devrait être exclue des accords de libre-échange de l'Union, y compris de l'ALE UE-Mercosur; estime que la réalisation de la souveraineté alimentaire et le respect des droits des agriculteurs et des peuples autochtones devraient constituer la base d'un nouveau cadre de l'Union pour les échanges internationaux de denrées alimentaires, en veillant à ce que le système commercial soit équitable et contribue à la justice et à la paix;***
	Or. en

Amendement 834
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission ***européenne*** de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux ***afin de déterminer leur impact cumulé*** et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle; ***demande en outre une évaluation globale de l'incidence cumulée de tous les accords commerciaux existants***

et à venir sur le secteur agricole, à la lumière de l'évolution du contexte géopolitique, de l'instabilité croissante du marché mondial et de l'escalade des tensions commerciales;

Or. en

Amendement 835
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission ***dans le cadre de ses efforts visant à ouvrir de nouveaux marchés et à consolider ceux qui existent déjà,*** de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle ***offrant de meilleures garanties de concurrence loyale pour les producteurs européens***;

Or. es

Amendement 836
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle; ***rappelle les graves préoccupations exprimées en Europe à la suite des récents audits réalisés dans le secteur de la volaille brésilienne;***

Or. en

Amendement 837
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité***, tout*** en ***maintenant la cohérence entre*** sa politique commerciale ***et*** sa politique de ***durabilité***, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux***, de cesser d'utiliser les intérêts agricoles comme monnaie d'échange pour d'autres secteurs*** et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité ***des normes dans le commerce international,*** en ***veillant à ce que*** sa politique commerciale ***soutienne*** sa politique de ***développement durable***, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. fr

Amendement 838
Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle; ***estime que l'agriculture reste une variable d'ajustement régulière dans les négociations d'accords commerciaux;***

Or. fr

Amendement 839
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité ***obligatoire, notamment par le biais de clauses miroirs***, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale

renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. en

Amendement 840
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique ***de l'impact cumulé des concessions en matière d'accès au marché et*** des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. en

Amendement 841
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur

agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle***;***

agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité ***et l'applicabilité des chapitres consacrés à la durabilité***, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle

Or. en

Amendement 842
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux***, d'engager des discussions avec toutes les parties intéressées*** et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. ro

Amendement 843
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux ***afin d'en déterminer l'impact cumulé,*** et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. en

Amendement 844
Benoit Cassart, Elsi Katainen, Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer ***des conditions de concurrence équitables,*** la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. en

Amendement 845
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité ***et à créer des conditions de concurrence équitables***, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. pl

Amendement 846
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la ***pleine*** réciprocité, tout en maintenant la cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de durabilité, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle;

Or. en

Amendement 847
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence ***entre sa politique commerciale et sa politique*** de ***durabilité***, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par ***l'intermédiaire d'une agence européenne de contrôle***;	8. demande à la Commission de réaliser une analyse d'impact systématique des dispositions relatives au secteur agricole dans chacun de ses accords commerciaux et de proposer des stratégies spécifiques pour assurer la réciprocité, tout en maintenant la cohérence ***les différentes politiques*** de ***l'Union***, et de procéder également au renforcement des contrôles de l'origine et aux frontières, par ***la Commission et les États membres***;

Or. es

Amendement 848
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que le respect des droits du travail devrait constituer un élément fondamental de tous les accords sur le commerce et les investissements, ce qui inclut la suspension éventuelle de l'accord en cas de manquements durables; rappelle que la ratification et la mise en œuvre des huit normes fondamentales du travail de l'OIT, ainsi que le respect des conventions actualisées de l'OIT, devraient constituer une condition

préalable à l'ouverture des négociations commerciales; rappelle que les accords de libre-échange devraient promouvoir un large éventail de droits fondamentaux, le droit à une alimentation adéquate, nutritive et sûre, le droit à la sécurité et à la souveraineté alimentaires, le droit à un environnement de travail et de vie sûr, le droit à la protection des moyens de subsistance et de multiples droits démocratiques, y compris les droits des travailleurs et de leurs syndicats;

Or. en

Amendement 849
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. Rappelle l'article 39 du traité FUE et souligne la nécessité de promouvoir des pratiques agricoles rentables dans tous les États membres. À cet égard, souligne qu'il importe de renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en plaidant en faveur de politiques qui garantissent une répartition équitable de la valeur et des revenus à tous les stades de la production; Demande en outre un réexamen complet de la politique commerciale de l'Union afin de veiller à ce qu'elle soutienne efficacement la compétitivité et la durabilité de l'agriculture européenne, tout en promouvant des avantages mutuels pour les agriculteurs et les partenaires commerciaux de l'Union, conformément aux objectifs économiques et environnementaux plus larges de l'Union;

Or. en

Amendement 850
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. déplore que la politique commerciale actuelle expose les agriculteurs européens à une concurrence déloyale par l'importation de produits qui ne respectent pas les normes environnementales, sanitaires et sociales de l'Union; souligne que ce dumping chimique met en danger la santé publique, les ressources naturelles et la viabilité économique des exploitations agricoles européennes; affirme que l'agriculture européenne doit être réorientée en priorité vers la satisfaction des besoins alimentaires des populations européennes, conformément au principe de souveraineté alimentaire;

Or. fr

Amendement 851
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la Commission européenne à adopter des mesures concrètes pour garantir les mêmes normes environnementales et de bien-être animal lors de l'importation de produits agroalimentaires en provenance de pays tiers, afin de garantir un niveau élevé de sécurité alimentaire, de traçabilité et de

production durable dans l'Union, sans compromettre la compétitivité de la production agroalimentaire de l'Union en ce qui concerne les produits importés;

Or. en

Amendement 852
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. demande l'adoption d'une législation fondée sur des évaluations locales des incidences sur l'environnement, en accordant aux agriculteurs une plus grande flexibilité dans le respect des normes et en promouvant un cadre de coopération entre l'Union et les parlements nationaux afin de garantir une mise en œuvre effective et pratique de la législation européenne;

Or. en

Amendement 853
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la Commission à présenter les propositions législatives restantes en vue d'une révision de la législation sur le bien-être animal, comme promis aux citoyens par le pacte vert pour l'Europe, à savoir l'interdiction de l'utilisation de cages et la protection des animaux dans les élevages et au moment de leur mise à

mort;

Or. en

Amendement 854
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. demande en outre une évaluation globale de l'incidence cumulée de tous les accords commerciaux existants et à venir sur le secteur agricole, à la lumière de l'évolution du contexte géopolitique, de l'instabilité croissante du marché mondial et de l'escalade des tensions commerciales;

Or. en

Amendement 855
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. appelle de ses vœux une défense rigoureuse des intérêts agricoles européens par une protection efficace du marché intérieur et en donnant la priorité au marché européen et aux marchés nationaux;

Or. fr

Amendement 856
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la Commission à financer des mesures d'atténuation du changement climatique par l'intermédiaire du Fonds pour une transition juste;

Or. en

Amendement 857
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. estime que la politique commerciale internationale de l'Union devrait tenir compte de ses effets sur les pays en développement; prie instamment la Commission de veiller à ce que sa politique commerciale soit alignée sur ses engagements et obligations en matière de cohérence des politiques au service du développement; relève que la cohérence des politiques au service du développement est une stratégie et un instrument de politique visant à intégrer les dimensions économique, sociale, environnementale et de gouvernance du développement durable à tous les niveaux de l'action publique nationale et internationale; exprime son inquiétude quant à l'aggravation de l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale ces douze derniers mois et aux perspectives d'une nouvelle aggravation dans un avenir proche; rappelle qu'encore aujourd'hui près de 820 millions de personnes vivant principalement dans les pays en développement ne mangent pas à leur

faim et que 2 milliards souffrent de malnutrition; cette situation dramatique les poussant à quitter leurs campagnes pour grossir les bidonvilles et alimenter les flux migratoires; estime qu'il est important d'aider les pays en développement à se doter de politiques publiques agricoles et alimentaires qui soient en mesure de subvenir aux besoins de leurs populations en forte croissance; souligne que toute stratégie en matière de sécurité alimentaire doit s'inspirer des principes fondateurs de la politique agricole commune, son objectif premier devant être de fournir aux citoyens des denrées alimentaires nutritives, sûres, abordables et en quantités suffisantes tout au long de l'année tout en garantissant un revenu et un niveau de vie équitables aux agriculteurs et en stimulant la productivité agricole afin d'assurer le bien-être économique des chaînes d'approvisionnement agricoles;

Or. en

Amendement 858
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. demande un moratoire sur la négociation et la ratification d'accords de libre-échange et d'investissement qui désavantagent les agriculteurs européens ou les exposent à une concurrence déloyale, notamment par des pratiques de dumping chimique ou social; estime que ce moratoire devrait rester en vigueur jusqu'à ce qu'un vaste débat public européen ait permis de rétablir un consensus démocratique sur les objectifs et les conditions du commerce international, notamment dans l'intérêt de

la souveraineté alimentaire et de la délocalisation des chaînes d'approvisionnement agricoles;

Or. fr

Amendement 859
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que le principe de réciprocité devienne une norme opérationnelle contraignante et exécutoire dans tous les accords commerciaux et régimes d'importation unilatéraux de l'Union, y compris par l'application systématique de clauses miroirs, d'exigences de traçabilité renforcées et de mécanismes de défense commerciale efficaces; souligne que la future PAC doit intégrer ces instruments de manière cohérente et proactive afin de protéger les producteurs et les consommateurs de l'Union contre les distorsions causées par les importations qui ne respectent pas des normes environnementales, sociales et sanitaires équivalentes;

Or. en

Amendement 860
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que le principe de réciprocité devienne une norme opérationnelle contraignante et exécutoire dans tous les accords commerciaux et régimes d'importation unilatéraux de l'Union, y compris par l'application systématique de clauses miroirs, d'exigences de traçabilité renforcées et de mécanismes de défense commerciale efficaces;

Or. en

Amendement 861
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. se félicite du principe selon lequel les pesticides les plus dangereux interdits dans l'Union pour des raisons sanitaires ou environnementales ne seront pas autorisés à entrer à nouveau dans l'Union sur des produits importés afin de permettre aux agriculteurs européens de mieux adhérer aux ambitions de la transition écologique sans être menacés par une concurrence étrangère déloyale;

Or. en

Amendement 862
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne que tout futur accord commercial doit comporter des dispositions contraignantes garantissant que les importations agroalimentaires sont soumises à des normes de production équivalentes à celles applicables au sein de l'Union, notamment dans les domaines du bien-être animal, de la protection de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la traçabilité;

Or. en

Amendement 863
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite la Commission à surveiller efficacement la mise en œuvre par les États membres de la législation de l'Union en matière de bien-être animal et à appliquer des mesures de dissuasion appropriées;

Or. en

Amendement 864
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. demande l'introduction d'une exception agricole, en traitant séparément la production agricole dans la négociation de nouveaux accords commerciaux;

Or. fr

Amendement 865
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. invite la Commission à apporter les ajustements nécessaires à la prochaine PAC pour donner suite à la demande du Parlement qu'aucune subvention agricole ne soit accordée à l'élevage de taureaux destinés à la tauromachie;

Or. en

Amendement 866
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy, Raffaele Stancanelli

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. demande une évaluation de l'impact sur l'agriculture européenne des différents accords de libre-échange signés par l'Union européenne;

Or. fr

Amendement 867
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quinquies. invite la Commission et les États membres à rejeter le projet d'accord de libre-échange avec les pays du Mercosur;

Or. en

Amendement 868
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux;	9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ***et d'autres instruments tels que la stratégie numérique pour l'Europe ou ceux issus de la politique de R &D&I,*** ainsi qu'avec les instruments nationaux; ***invite la Commission à mettre en place une procédure interne, au début de chaque période de programmation financière, afin de garantir la complémentarité et la cohérence entre les différents instruments de soutien au niveau européen qui sont prévus dans les zones rurales;***

Or. es

Amendement 869
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux;	9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux; ***demande en outre une meilleure intégration avec d'autres programmes pertinents, notamment Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique, le programme LIFE et InvestEU, afin de maximiser l'impact des objectifs en matière d'innovation, de numérisation, de durabilité et de résilience dans l'agriculture et les zones rurales;***

Or. en

Amendement 870
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux;	9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux***, ainsi qu'à ouvrir des lignes de coopération directe avec les autorités locales dans la gestion et la mise en œuvre des fonds existants***;

Or. en

Amendement 871
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux;	9. demande à la Commission d'améliorer les synergies***, les complémentarités*** et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux; ***cela doit également faire l'objet d'une simplification afin d'éviter les doubles emplois entre les régimes;***

Or. en

Amendement 872
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux;	9. demande à la Commission d'améliorer les synergies et la coordination entre les instruments de financement de l'Union, notamment le Fonds de cohésion, l'instrument de relance NextGenerationEU et le Fonds pour une transition juste, ainsi qu'avec les instruments nationaux***, grâce à des règles administratives harmonisées***;

Or. en

Amendement 873
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a) invite la Commission européenne et le Parlement à donner la priorité au développement de solutions agrotechnologiques et alimentaires au moyen d'un soutien ciblé à l'investissement, de techniques et de technologies de production (IA et internet des objets) visant à améliorer la productivité des sols, à accroître l'offre agroalimentaire et à améliorer l'efficacité du secteur alimentaire, dans le but de devenir un pôle numérique mondial pour encourager les jeunes entreprises et attirer les jeunes talents;

Or. it

Amendement 874
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission à veiller à ce que les stratégies de spécialisation intelligente (S3) et le mécanisme de stimulation des talents soient pleinement intégrés dans la programmation et la mise en œuvre de la PAC après 2027, notamment en renforçant leur lien avec les instruments de financement de la PAC au titre des piliers I et II; souligne la nécessité de renforcer les synergies avec d'autres programmes de financement de l'Union, tels que le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen plus (FSE +), Horizon Europe et InvestEU, afin de soutenir le développement des talents, les écosystèmes d'innovation, ainsi que le

maintien et l'attraction d'un capital humain qualifié dans les zones rurales; souligne que les stratégies de rétention et d'attraction des talents devraient devenir une composante obligatoire des plans stratégiques nationaux relevant de la PAC, qu'il convient d'évaluer et d'approuver en tant que critère d'éligibilité essentiel par la Commission européenne au cours du processus d'approbation;

Or. en

Amendement 875
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que l'accès au financement pour le secteur agroalimentaire est essentiel pour réaliser des investissements, faciliter l'accès à la terre et garantir la continuité de l'activité agricole dans les exploitations agricoles; invite la Commission à promouvoir l'utilisation des instruments financiers dans le cadre de la PAC, en tant que mesure complémentaire supplémentaire de cette politique, au moyen d'un cadre réglementaire souple et simplifié qui facilite leur utilisation tant pour les bénéficiaires que pour les autorités compétentes;

Or. es

Amendement 876
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission à renforcer les mesures sanitaires dans le secteur agricole en coordonnant l'achat et la fourniture de vaccins vétérinaires au niveau de l'Union à l'aide d'un mécanisme de préparation et en encourageant le développement de ces vaccins dans l'Union; demande que ce mécanisme bénéficie d'un financement adéquat;

Or. en

Amendement 877
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne les récentes épidémies de maladies animales dans plusieurs États membres; invite la Commission et les États membres à renforcer les mesures d'éradication et à augmenter les dotations financières de la PAC consacrées à la gestion des risques et à l'amélioration des investissements dans la biosécurité dans les exploitations;

Or. en

Amendement 878
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États	10. insiste sur le fait que les États

membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations; ***souligne en outre la nécessité de rendre les règles et les conditions de mobilisation de la réserve agricole plus souples et plus réactives, en garantissant une réponse rapide, efficace et proportionnée aux besoins des agriculteurs en situation de crise; rappelle que la PAC actuelle et la réserve agricole ont été négociées avant les différentes crises (pandémie, inflation), la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les droits de douane commerciaux américains, entre autres; estime que les mécanismes d'activation actuels sont souvent trop lents et bureaucratiques, ce qui compromet leur utilité dans les situations d'urgence où les dommages s'accumulent rapidement; plaide dès lors en faveur d'une révision et d'une simplification des critères d'éligibilité, des délais de mobilisation et des procédures administratives, afin de garantir une plus grande prévisibilité, transparence et accessibilité pour les bénéficiaires; souligne toutefois que la réserve agricole ne peut pas être le seul instrument de réponse aux crises et qu'il est essentiel de développer un éventail plus large d'outils de gestion des risques et de réaction rapide, y compris une assurance agricole plus efficace, des mécanismes mutuels, des fonds d'urgence pour le climat et des aides de trésorerie exceptionnelles, capables de protéger la viabilité économique des exploitations agricoles et la résilience du secteur agricole européen;***
	Or. pt

Amendement 879
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Pär Holmgren

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; ***constate que la réserve pour les crises n'a pas été conçue pour faire face aux volumes actuellement croissants de catastrophes liées au changement climatique qui ont une incidence sur la production de l'Union et aux niveaux de budget liés aux secours en cas de catastrophe; constate que la réserve telle qu'elle est actuellement conçue n'est pas suffisamment grande pour répondre seule à toutes les demandes suscitées par le changement climatique sans que les États membres mettent davantage l'accent sur la prévention des crises, et constate que la prévention est plus efficace et beaucoup moins coûteuse que la «guérison»;*** souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;

Or. en

Amendement 880
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques

croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux ***distorsions*** imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux ***défaillances*** imprévisibles du marché***, aux chocs économiques extérieurs*** et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations; ***invite la Commission européenne à définir sa stratégie de gestion ex ante des crises produit par produit, en vue d'utiliser la réserve agricole de manière à maximiser l'efficacité et la valeur ajoutée communautaire;***

Or. fr

Amendement 881
Stefano Bonaccini, Dario Nardella

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée ***et une réforme*** de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations; ***demande la mise en place de nouveaux outils de gestion des risques, en particulier un régime de réassurance de l'Union afin de mieux atténuer les effets des crises futures et d'assurer une plus grande stabilité aux agriculteurs;***

Or. en

Amendement 882
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations; ***souligne également qu'il importe d'accélérer l'octroi d'un soutien aux agriculteurs touchés, afin qu'ils puissent obtenir rapidement des capitaux afin que leur activité agricole puisse se redresser;***

Or. ro

Amendement 883
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres ***sont confrontés*** à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, ***qu'une augmentation appropriée*** de la réserve agricole ***est nécessaire pour faire face*** aux distorsions imprévisibles du marché ***et au changement climatique, telles que*** la ***sécheresse*** ou ***les inondations;***	10. insiste sur le fait que les États membres ***doivent faire face*** à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, ***la nécessité d'augmenter*** de ***manière appropriée*** la réserve agricole ***avec des ressources en dehors de la PAC afin de remédier*** aux distorsions imprévisibles du marché ***causées par les fluctuations des prix des produits agricoles;*** La ***réserve ne devrait pas être utilisée pour remédier aux distorsions du marché causées par des décisions politiques indépendantes de la volonté*** ou ***de la faute des agriculteurs.***

Or. en

Amendement 884
Benoit Cassart, Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, ***qu'une augmentation appropriée*** de la réserve agricole ***est nécessaire*** pour ***faire face aux distorsions*** imprévisibles ***du marché*** et ***au*** changement climatique***,*** telles que la sécheresse ***ou*** les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés***, tels que les maladies vectorielles et les catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations***; souligne, à cet égard, ***qu' il est essentiel*** de ***réviser et d'augmenter*** la réserve ***de crise*** agricole ***et de mettre en place de nouveaux outils, tels qu'un régime de réassurance de l'Union,*** pour ***gérer les risques de marché*** imprévisibles***, les maladies vectorielles*** et ***les distorsions du*** changement climatique telles que la sécheresse ***et*** les inondations;

Or. en

Amendement 885
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux ***distorsions imprévisibles*** du marché ***et au changement climatique, telles que*** la ***sécheresse*** ou ***les inondations***;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole ***commune avec des ressources en dehors de la PAC*** est nécessaire pour faire face aux ***aléas*** du marché ***résultant des fluctuations des prix des produits agricoles;*** la ***réserve ne devrait pas être utilisée pour remédier aux distorsions du marché causées par des décisions politiques échappant au***

contrôle ou ***à la faute des agriculteurs***;

Or. en

Amendement 886
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et ***au*** changement climatique, telles que ***la sécheresse*** ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché ***ou à l'impact des maladies animales*** et ***végétales; estime que la gestion des crises récurrentes résultant du*** changement climatique, telles que ***les sécheresses*** ou les inondations***, devrait être financée en dehors de la PAC***;

Or. es

Amendement 887
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole ***est nécessaire*** pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique***,*** telles que la sécheresse ***ou*** les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole ***ainsi que de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC sont nécessaires*** pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique telles que la sécheresse***,*** les inondations ***et lesmaladies***

végétales et animales;

Or. en

Amendement 888
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, ***qu'une augmentation appropriée*** de la réserve agricole ***est nécessaire*** pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, ***qu'il est nécessaire d'augmenter*** de ***manière appropriée*** la réserve agricole ***et de définir de nouveaux instruments financiers adaptés et spécifiques*** pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;

Or. it

Amendement 889
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy, Raffaele Stancanelli

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole***, financée par des fonds extraordinaires hors budget de la PAC,*** est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;

Or. fr

Amendement 890
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations***, ainsi qu'aux tensions géopolitiques***[1 bis];

[1 bis] ***Justification: La pression géopolitique croissante est particulièrement ressentie par les agriculteurs des régions limitrophes de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Russie, qui éprouvent des difficultés à planifier les orientations du développement de leurs exploitations et sont exposés à un risque d'investissement plus élevé.***

Or. en

Amendement 891
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait ***que*** les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du	10. insiste sur le fait ***qu'en raison de l'inaction politique en matière de climat,*** les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire

marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;

Or. en

Amendement 892
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour ***faire face aux distorsions imprévisibles du marché*** et ***au changement climatique, telles que*** la ***sécheresse ou les inondations***;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour ***élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prévention, d'atténuation*** et ***d'adaptation visant à réduire la fréquence et*** la ***gravité des phénomènes météorologiques défavorables***;

Or. en

Amendement 893
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés ***sur le marché ainsi qu'à des risques liés au climat***; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles

que la sécheresse ou les inondations;

Or. en

Amendement 894
Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole ***est nécessaire*** pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée ***et une réforme*** de la réserve agricole ***sont nécessaires*** pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;

Or. fr

Amendement 895
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse ou les inondations;	10. insiste sur le fait que les États membres sont confrontés à des risques croissants et variés; souligne, à cet égard, qu'une augmentation appropriée de la réserve agricole est nécessaire pour faire face aux distorsions imprévisibles du marché et au changement climatique, telles que la sécheresse***, les tempêtes*** ou les inondations;

Or. en

Amendement 896
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Pär Holmgren

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. relève que l'incidence du changement climatique sur la production agricole est de plus en plus manifeste, comme en témoigne les répercussions sur les cultures et les rendements des épisodes de plus en plus fréquents de sécheresse, d'inondation et d'autres conditions météorologiques extrêmes; rappelle que la dégradation de la biodiversité, en particulier des espèces mellifères, contribue à la baisse des rendements agricoles et, partant, compromet la sécurité alimentaire; souligne que l'agriculture repose sur des écosystèmes résilients, notamment des écosystèmes des sols fonctionnels, et sur une population suffisante de pollinisateurs et de prédateurs des organismes nuisibles; souligne que le renforcement de la résilience de l'agriculture européenne au changement climatique permettra au secteur de rester compétitif sur le marché mondial, de créer des emplois et de générer de la croissance économique; se félicite de l'analyse détaillée réalisée par la Commission sur les déterminants de la sécurité alimentaire[1 ter]; rappelle les conclusions de cette analyse, qui soulignent qu'il est urgent de passer à un système alimentaire durable capable de garantir la sécurité alimentaire, à court comme à long terme; [1 bis]
	1 bis copier-coller des articles 89 et 90 du rapport Mortler (PPE, DE) de 2023 sur la garantie de la sécurité alimentaire et de la résilience à long terme de l'agriculture de l'Union (2022/2183 (INI))

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0238_EN.html

1 ter https://commission.europa.eu/publications/analysis-main-drivers-food-security_en

Or. en

Amendement 897
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. constate que le financement des mesures de prévention, de lutte et d'éradication de certaines maladies animales dans le cadre du programme pour le marché unique est insuffisant et insuffisant pour soutenir les agriculteurs et les États membres en ce qui concerne les nouvelles maladies animales, telles que les foyers de fièvre aphteuse ou la peste des petits ruminants; demande un financement plus important pour les maladies animales dans le cadre du programme pour le marché unique afin d'indemniser les agriculteurs et de prendre des mesures de prévention et de lutte plus efficaces, en particulier pour les maladies animales émergentes;

Or. ro

Amendement 898
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission européenne à tirer parti de l'expérience fructueuse de l'aide à la réduction volontaire de la production laitière en 2016 pour mettre au point des outils de gestion des crises de surproduction dans des zones de production clés; estime qu'en cas de flambée des prix, la suspension de la production de biocarburants et la constitution préalable de stocks agricoles et alimentaires stratégiques sont des leviers essentiels pour prévenir la spéculation, la panique et l'inflation alimentaire;

Or. fr

Amendement 899
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande que la prochaine PAC continue de soutenir les organisations de producteurs (OP) dans tous les secteurs. insiste sur la nécessité de simplifier les coûts, les règles, les réglementations et les charges administratives — y compris l'établissement de rapports et les inspections — afin d'encourager une plus grande participation; souligne l'importance d'un financement supplémentaire pour soutenir à la fois la mise en place et le fonctionnement continu des OP; plaide en faveur d'une protection renforcée contre le traitement inéquitable des OP par les acheteurs et demande instamment que les producteurs de pommes de terre soient inclus dans le régime des OP de fruits et légumes de

l'UE.

Or. en

Amendement 900
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande le rejet de toute obligation légale relative à l'agriculture biologique ou de toute préférence politique pour une méthode agricole particulière, permettant ainsi à la dynamique du marché de déterminer la demande de produits biologiques et l'attribution des terres agricoles correspondantes, et demande en outre instamment à la Commission d'abandonner l'objectif fixé de parvenir à une agriculture biologique de 25 % en faveur d'une approche véritablement axée sur le marché;

Or. en

Amendement 901
Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne le rôle important joué par les mécanismes d'intervention publique de la PAC pour stabiliser les marchés agricoles et protéger les agriculteurs contre les fluctuations des prix; rappelle que les seuils de référence n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années et devraient être réexaminés dès que possible

pour tenir compte de l'évolution des prix;

Or. fr

Amendement 902
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande qu'un large éventail d'outils et de mécanismes soient créés et mis à la disposition des agriculteurs et des PME agricoles afin d'atténuer les risques auxquels le secteur est confronté, y compris, mais sans s'y limiter, les fluctuations du marché mondial, les catastrophes naturelles et les changements de comportement des consommateurs;

Or. en

Amendement 903
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission européenne à étudier la faisabilité d'un système européen de prix minimaux garantis ou de paiements contracycliques pour certains produits agricoles, afin de rendre les revenus plus stables lorsque les marchés sont volatils;

Or. fr

Amendement 904
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. rappelle que, lors de la précédente réforme de la PAC, le Parlement européen a inclus dans son mandat de négociation l'ajout de sucre, de porc, de viande ovine et de volaille à la liste des produits éligibles à l'intervention publique, à savoir ceux couverts par un prix minimum européen garanti; estime qu'il convient d'augmenter les prix d'intervention pour les produits déjà couverts par ces prix afin de tenir compte de l'inflation générale et d'éviter que les prix européens ne tombent trop en dessous des coûts de production européens moyens, mais qu'il appartient au Conseil de décider de cette question;

Or. fr

Amendement 905
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit, Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. demande des mesures de protection renforcées pour les produits régionaux, y compris le renforcement des régimes des appellations d'origine protégées (AOP), des indications géographiques protégées (IGP) et des spécialités traditionnelles garanties (STG) grâce à des procédures simplifiées qui protègent contre l'utilisation abusive et la contrefaçon et suppriment la prorogation préalable des accords commerciaux par

les utilisateurs;

Or. en

Amendement 906
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. estime que l'augmentation des prix d'intervention est une mesure de protection contre les prix du marché international lorsque ceux-ci sont trop inférieurs à leur niveau d'équilibre; souligne qu'il s'agit d'une mesure suffisamment simple, efficace et peu coûteuse, à condition qu'elle s'accompagne de mesures de gestion de crise ou de gestion de l'approvisionnement pour limiter la surproduction dès qu'elle survient; demande des améliorations du régime de prix minimal d'entrée pour les importations de tomates afin de rétablir son efficacité et l'extension de ce régime à d'autres produits si nécessaire;

Or. fr

Amendement 907
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une meilleure coordination entre le Fonds de solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus	11. demande une meilleure coordination entre le Fonds de solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs ***ainsi qu'aux communautés rurales et aux autorités locales*** touchés par des

ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);

catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un ***fonds d'intervention d'urgence qui servirait de*** mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader); ***souligne que les fonds de cet instrument devraient être mis directement à la disposition des agriculteurs et des gouvernements locaux touchés par des catastrophes naturelles, avec un minimum de charges administratives;***

Or. en

Amendement 908
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande ***une meilleure coordination entre le Fonds*** de ***solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles*** de ***bénéficier plus rapidement à*** des ***aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques,*** et ***demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole*** pour ***le développement rural (Feader)***;	11. demande***, compte tenu*** de ***l'augmentation des dommages naturels, la création d' outils spécifiques*** de ***gestion*** des ***risques fondés sur des mesures actives*** et ***passives qui soient abordables*** pour ***les agriculteurs***;

Or. en

Amendement 909
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une meilleure coordination entre le Fonds de solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes ***climatiques***, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);	11. demande une meilleure coordination ***et une simplification*** entre le Fonds de solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes ***liées au changement climatique***, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader); ***souligne toutefois que le recours au Feader pour des mesures extraordinaires devrait rester limité et ne pas se faire au détriment des objectifs de développement rural à long terme et des investissements structurels;***

Or. en

Amendement 910
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une meilleure coordination entre le Fonds de solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin	11. demande une meilleure coordination entre le Fonds de solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin

d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);	d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader); ***demande un soutien immédiat aux éleveurs touchés par des maladies animales;***

Or. ro

Amendement 911
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une meilleure coordination entre le Fonds de solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);	11. demande une meilleure coordination entre le Fonds de solidarité et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès ***légal*** aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);

Or. en

Amendement 912
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une meilleure coordination ***entre le Fonds*** de ***solidarité***	11. demande une meilleure coordination de ***tous les mécanismes***

et la PAC afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);	***disponibles*** afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles de bénéficier plus rapidement à des aides plus ciblées; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);

Or. es

Amendement 913
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une meilleure coordination entre ***le Fonds de solidarité et la PAC*** afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles ***de bénéficier plus rapidement*** à ***des aides plus ciblées***; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);	11. demande une meilleure coordination entre ***tous les instruments disponibles*** afin de permettre aux agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles ***d' accéder*** à ***une aide rapide et ciblée***; demande l'instauration d'un mécanisme d'activation automatique afin d'accélérer le versement de fonds en cas de catastrophes climatiques, et demande que la bureaucratie soit réduite afin de faciliter l'accès aux aides exceptionnelles du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);

Or. en

Amendement 914
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. note que, de tels fonds de l'Union étant limités, les États membres doivent également donner la priorité, dans leur planification stratégique, à des mesures préventives visant à réduire le risque ou la sensibilité à de tels chocs liés au changement climatique, qui devraient augmenter en nombre et en ampleur à mesure que le changement climatique prend de l'ampleur;

Or. en

Amendement 915
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande d'autoriser l'utilisation des fonds non dépensés de la PAC dans le cadre du plan stratégique national pour des mesures alternatives au sein de la réserve agricole nationale, empêchant ainsi le retour des fonds;

Or. en

Amendement 916
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande que la PAC, et en particulier les fonds de développement rural, soit utilisée pour financer la perte de revenus engendrée par les pertes

résultant de catastrophes naturelles, d'épizooties et de maladies végétales;

Or. en

Amendement 917
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. demande à la Commission d'introduire, dans le premier pilier, des mesures de gestion des risques telles que l'assurance ou la réassurance, en créant un véritable pilier pour la prévention et l'indemnisation des agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles, des épizooties et des maladies végétales;

Or. en

Amendement 918
Dario Nardella, Stefano Bonaccini

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;	12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique; ***souligne, en particulier, l'importance du développement de la bioénergie et de la bioéconomie pour soutenir la résilience***

du secteur agricole et atteindre les objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie; demande par conséquent un cadre réglementaire cohérent qui contribue à libérer tout le potentiel de tous les bioproduits et carburants durables;

Or. en

Amendement 919
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, ***du*** climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;	12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, ***de l'action pour le*** climat, de la biodiversité***, de la pêche*** et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique***, comme c'est déjà le cas, par exemple, pour LIFE, Horizon et Copernicus; note que, compte tenu de l'ampleur des défis à relever, il est nécessaire de donner la priorité aux flux de financement existants et de trouver des sources de financement supplémentaires;***

Or. en

Amendement 920
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que ***si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire*** de ***la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines*** de ***l'environnement***, ***de l'énergie, du climat, de la biodiversité*** et ***du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique***;	12. souligne que ***le but*** de ***l'agriculture est de produire des aliments*** de ***qualité***, ***abondants*** et ***abordables pour répondre aux besoins des États membres***;

Or. fr

Amendement 921
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;	12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique ***et du développement rural***; ***et que ces autres politiques devraient être alignées sur la PAC et sur l'objectif de développement d'une bioéconomie fondée sur la production agricole et la biomasse de l'UE.***

Or. it

Amendement 922
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;	12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique ***et la fourniture de services allant au-delà de la production alimentaire et des ressources biogéniques***;

Or. en

Amendement 923
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que si l'agriculture ***contribue***, par l'intermédiaire de la PAC, ***à*** d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;	12. souligne que si l'agriculture ***doit renforcer considérablement***, par l'intermédiaire de la PAC, d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité***, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé publique,*** et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;

Or. en

Amendement 924
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques ***contribuent également*** à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;	12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques ***continuent de contribuer*** à ***la durabilité de*** l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;

Or. en

Amendement 925
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service ***de la transition écologique***;	12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service ***du développement rural***;

Or. en

Amendement 926
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;	12. souligne que si l'agriculture contribue, par l'intermédiaire de la PAC, à d'autres politiques et stratégies, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, ***du commerce,*** de la biodiversité et du développement régional, il importe que les autres politiques contribuent également à l'agriculture, tout particulièrement en ce qui concerne les instruments au service de la transition écologique;

Or. pl

Amendement 927
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande que la priorité soit donnée à une alimentation équilibrée, soutenue par une éducation alimentaire et un choix éclairé pour les consommateurs européens plutôt que par l'utilisation d'un étiquetage prescriptif et statique, tout en reconnaissant que l'équilibre entre les portions et la fréquence de consommation des aliments, comme dans le modèle de la diète méditerranéenne, crée les conditions nécessaires à la prévention des maladies non transmissibles (comme en témoignent la littérature scientifique et conformément aux dispositions de l'OMS);

Or. it

Amendement 928
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. constate qu'il existe un processus à double sens et qu'un développement local et rural fort contribue et qu'il constitue une condition préalable à une production agricole durable; invite la Commission à mettre en œuvre un mécanisme de test rural à l'échelle de l'Union dans tous les domaines d'action et à inclure la communauté du pacte rural, ainsi que le Comité des régions, dans toutes les activités liées au cadre de développement rural;

Or. en

Amendement 929
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. regrette que, bien que la Commission ait inclus le mécanisme de vérification rurale du «test rural» par l'intermédiaire duquel les politiques de l'Union seraient réexaminées sous l'angle rural dans la «Vision pour les zones rurales à l'horizon 2040», ce mécanisme semble n'avoir été mis en œuvre dans la pratique que de manière limitée;

Or. ro

Amendement 930
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***mais*** que toute proposition législative ***doit*** reposer sur des données scientifiques et ***viser*** la compétitivité ***économique*** des exploitations agricoles;	13. réaffirme que***, grâce à l'application du principe de précaution,*** l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***qui sont des pierres angulaires de la compétitivité de produits agricoles européens de haute qualité; souligne*** que toute proposition législative ***devrait*** reposer sur des données scientifiques ***évaluées par des pairs*** et ***sur un consensus universitaire international, accompagnées d'analyses d'impact complètes conformément aux principes du programme «Mieux légiférer» de l'Union, ainsi que de propositions de moyens financiers pour réaliser les actions proposées; souligne que des mesures telles que l'étiquetage de l'origine et les clauses miroirs sont nécessaires pour promouvoir la durabilité, la stabilité sociale, la justice,*** la compétitivité ***économiqueet la résilience*** des exploitations agricoles ***de l'Union***;

Or. en

Amendement 931
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé

alimentaire, de bien-être ***animal et*** de protection environnementale et sociale, ***mais*** que toute ***proposition législative doit reposer*** sur des données scientifiques et ***viser*** la compétitivité économique des exploitations agricoles;	alimentaire, de bien-être ***animalet*** de protection environnementale et sociale, ***et souligne*** que toute ***législation dans ces domaines devrait être fondée*** sur des données scientifiques***, pleinement alignée sur ces normes*** et ***conçue pour renforcer*** la compétitivité économique ***et la résilience*** des exploitations agricoles ***européennes; souligne que les données scientifiques ont toujours été et doivent rester le fondement de la conception, de la mise en œuvre et de l'amélioration continue des règles de l'Union, en veillant à ce que des normes élevées soient à la fois crédibles et adaptables face à la concurrence mondiale et à l'évolution technologique;***
	Or. en

Amendement 932
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire***, de bien-être animal*** et de ***protection environnementale*** et ***sociale, mais*** que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et ***viser*** la ***compétitivité économique*** des ***exploitations agricoles***;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire et de ***bien-être animal*** et que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et ***respecter le principe de précaution; considérant que la résistance aux antimicrobiens représente une menace majeure pour la santé humaine et que, partant, une diminution voire une réduction au minimum de l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage contribuera à ralentir l'apparition et*** la ***diffusion d'une telle résistance, notamment dans le cadre de la production animale intensive; qu'il convient de relever que dans de nombreux pays, la plupart*** des ***antibiotiques sont***

utilisés sur les animaux pour favoriser la croissance et prévenir les maladies, et non pour soigner les animaux malades;

Or. en

Amendement 933
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de ***santé*** alimentaire, de bien-être animal et de protection ***environnementale et sociale***, mais que toute proposition législative ***doit reposer*** sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière ***sociale,*** de ***sécurité*** alimentaire, de bien-être animal et de protection ***de l'environnement***, mais que***, pour maintenir ce niveau,*** toute proposition législative ***ou d'accord de libre-échange devrait être fondée*** sur des données scientifiques et viser ***à préserver*** la compétitivité économique des exploitations agricoles ***par une compensation des surcoûts supportés, des mécanismes d'ajustement aux frontières ou des normes réciproques pour les importations***;

Or. fr

Amendement 934
Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale,	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale,

mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles; ***demande l'instauration d'un principe de non-régression en agriculture, en ce sens que toute mesure qui entraverait la production ou l'activité des agriculteurs ne puisse pas être adoptée;***

Or. fr

Amendement 935
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy, Raffaele Stancanelli

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles***, notamment par le développement de nouvelles technologies telles que les NTG, les drones et la recherche de nouveaux produits phytopharmaceutiques plus vertueux***;

Or. fr

Amendement 936
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne	13. réaffirme que l'Union européenne

dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de ***santé*** alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de ***sécurité*** alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit ***être précédée d'une analyse d'impact rigoureuse et équilibrée du point de vue de la durabilité sociale, économique et environnementale,*** reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;

Or. es

Amendement 937
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles; ***rappelle que la PAC établit un régime de soutien qui doit permettre aux agriculteurs de concurrencer efficacement les acteurs mondiaux des secteurs primaires;***

Or. en

Amendement 938
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose ***des*** normes ***les plus*** élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que ***toute proposition législative doit reposer*** sur des données scientifiques ***et viser*** la ***compétitivité économique*** des ***exploitations agricoles***;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose ***de*** normes ***relativement*** élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que ***des mesures et des propositions législatives supplémentaires fondées*** sur des données scientifiques ***sont nécessaires pour faire en sorte que l'agriculture réduise sa pression considérable sur le climat,*** la ***biodiversité et l'environnement, et que le bien-être*** des ***animaux soit considérablement amélioré***;

Or. en

Amendement 939
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles***;***	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles ***et donner la priorité à la pureté des denrées alimentaires produites.***

Or. hu

Amendement 940
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des ***données scientifiques*** et ***viser*** la compétitivité ***économique*** des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit ***principalement*** reposer sur ***les réalités du terrain,*** des ***analyses d'impact solides*** et ***une approche équilibrée pour garantir*** la compétitivité ***et la durabilité*** des exploitations agricoles ***européennes***;

Or. ro

Amendement 941
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles; ***demande que des fonds soient alloués à la recherche et aux médicaments pour les animaux.***

Or. ro

Amendement 942
Csaba Dömötör

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles ***et ne pas entraîner d'augmentation des coûts de production***;

Or. en

Amendement 943
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***mais*** que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***qui doivent être respectées, protégées et renforcées, et*** que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser ***également à contribuer à*** la compétitivité économique des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 944
Benoit Cassart, Elsi Katainen, Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques***, présentée après une analyse d'impact approfondie,*** et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 945
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et ***viser*** la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques***, viser la cohérence des politiques*** et ***tenir compte de la nécessité de garantir*** la compétitivité économique des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 946
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la ***durabilité, y compris la stabilité sociale et la*** compétitivité économique des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 947
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***mais que*** toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***que, par conséquent,*** toute proposition législative ***visant à renforcer ces normes*** doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 948
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que ***l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire***, ***de bien-être animal*** et ***de protection environnementale et sociale***, ***mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles***;	13. réaffirme que ***les normes de production de l'alimentation de l'Union européenne, critères de bien-être animal inclus, doivent être améliorées***, ***et souligne que plusieurs pays*** et ***régions ont pris des mesures supplémentaires***, ***par exemple en interdisant certaines formes d'élevage en cage, ainsi que l'exportation d'animaux vivants et le transport d'animaux spécifiques***;

Or. en

Amendement 949
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***mais*** que toute proposition législative doit ***reposer sur des données scientifiques et viser*** la ***compétitivité économique*** des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***et*** que toute proposition législative doit ***viser la compétitivité économique ainsi que*** la ***durabilité environnementale et sociale*** des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 950
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne	13. réaffirme que l'Union européenne

dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la ***compétitivité*** économique des exploitations agricoles;	dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, mais que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la ***durabilité*** économique***, environnementale et sociale*** des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 951
Emma Wiesner

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***mais*** que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;	13. réaffirme que l'Union européenne dispose des normes les plus élevées au niveau mondial en matière de santé alimentaire, de bien-être animal et de protection environnementale et sociale, ***et*** que toute proposition législative doit reposer sur des données scientifiques et viser la compétitivité économique des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 952
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne l'émergence de zoonoses transférées des animaux à l'homme, la grippe aviaire et la nouvelle souche de grippe A (H1N1), exacerbée par le

changement climatique anthropique, la destruction de la biodiversité, la dégradation de l'environnement et nos systèmes actuels de production alimentaire; attire l'attention sur le fait que les travailleurs au sein de la chaîne alimentaire risquent de contracter des maladies liées à la résistance aux antimicrobiens (RAM); souligne la nécessité de prendre des mesures appropriées pour contenir ce risque grave pour la santé au travail et réduire le plus possible ses conséquences potentielles sur la santé des travailleurs; invite la Commission et les agences nationales de réglementation à reconnaître les pathogènes résistants aux antimicrobiens comme une pathologie liée au travail;

Or. en

Amendement 953
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Cristina Guarda

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. reconnaît les principales réalisations de la conditionnalité sociale pour les personnes employées dans l'agriculture, mais souligne le risque d'un manque d'efficacité si elle ne s'accompagne pas de possibilités de sanctions efficaces et proportionnées; demande que son application soit renforcée, en particulier dans le secteur des fruits et légumes; souligne la nécessité de remédier aux vulnérabilités spécifiques des travailleurs migrants et saisonniers, qui sont souvent victimes d'exploitation et de conditions d'emploi précaires; souligne qu'il importe de s'aligner sur les normes de l'Organisation internationale du

travail (OIT); souligne la nécessité d'une meilleure coordination avec les inspections du travail, les syndicats et les organisations de la société civile;

Or. en

Amendement 954
Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que l'amélioration du bien-être animal est non seulement un impératif éthique, mais aussi une voie vers des systèmes d'élevage plus résilients et plus rentables; souligne que des animaux plus sains présentant des niveaux de stress plus faibles nécessitent généralement moins d'interventions vétérinaires, présentent des taux de fécondité plus élevés et obtiennent de meilleurs résultats, ce qui permet une plus grande efficacité économique; demande que les mesures de la PAC continuent de soutenir les investissements et la formation à des normes plus élevées en matière de bien-être animal, conformément aux attentes du marché et aux recommandations scientifiques;

Or. en

Amendement 955
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à tenir compte des préoccupations du secteur agricole européen liées à la libéralisation accrue des échanges, en particulier dans le contexte des négociations en cours entre l'Union et les pays du Mercosur, ainsi que de la révision de l'accord d'association avec l'Ukraine, afin de veiller à ce que tout engagement commercial ne nuise pas à la compétitivité des agriculteurs de l'Union;

Or. en

Amendement 956
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres à ne pas dorer la législation de l'Union lors de sa transposition en droit national afin de promouvoir des conditions de concurrence équitables à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union;

Or. nl

Amendement 957
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit, Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande à la Commission de veiller à ce que tous les produits agricoles importés respectent les mêmes normes de

production et environnementales que ceux produits dans l'Union européenne;

Or. en

Amendement 958
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande que les substances phytopharmaceutiques ne soient interdites que s'il existe une autre solution techniquement et économiquement viable;

Or. fr

Amendement 959
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. estime que si le système alimentaire européen peut fournir de la nourriture et de la nutrition d'une manière qui contribue au bien-être social et qui préserve et rétablisse l'écosystème, le système alimentaire est actuellement le principal moteur de la déforestation et de la perte de biodiversité dans le monde en Europe et est responsable d'une série d'incidences négatives sur la santé humaine et animale et sur l'environnement; demande que les producteurs primaires soient soutenus dans la transition vers une plus grande durabilité; souligne qu'un système alimentaire de l'Union plus durable est

une condition préalable pour garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires sûres et saines à long terme et que la sécurité et la durabilité alimentaires ne sont pas des objectifs contradictoires ou concurrents, mais plutôt interdépendantes et interdépendantes; souligne que la disponibilité des denrées alimentaires n'est généralement pas un défi majeur dans l'Union, mais que le caractère abordable des denrées alimentaires pour les ménages à faibles revenus et la pauvreté alimentaire sont des problèmes persistants, ainsi que des problèmes tels que le gaspillage alimentaire, la surconsommation et l'obésité, ainsi que l'empreinte environnementale de la consommation alimentaire des ménages européens sont des défis plus importants auxquels le système alimentaire de l'Union est aujourd'hui confronté;

Or. en

Amendement 960
Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. demande une évaluation cumulative de l'incidence de la législation relative au pacte vert sur le secteur agroalimentaire, y compris son interaction avec les règles et obligations commerciales internationales, afin d'éviter une surcharge réglementaire, de préserver la compétitivité et d'évaluer les effets sur la résilience stratégique de l'agriculture de l'Union, en particulier la capacité du secteur à réduire sa dépendance à l'égard des intrants extérieurs et des importations et à s'adapter durablement à la dynamique du

marché mondial;

Or. en

Amendement 961
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne la nécessité de garantir un budget ambitieux de la PAC en veillant à ce que les États membres promeuvent des objectifs sociaux tels que la création d'emplois de qualité, le renforcement des négociations collectives, la réduction des accidents du travail et du travail non déclaré soient récompensés par des ressources supplémentaires; demande que les fonds de la PAC soient utilisés pour financer des programmes d'éducation et de formation des travailleurs agricoles;

Or. en

Amendement 962
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. invite la Commission à donner aux États membres la possibilité de renverser la surréglementation de la législation de l'Union, souvent effectuée sans en superviser le champ d'application, par exemple en ce qui concerne la désignation de sites au titre de la directive «Habitats»;

Or. nl

Amendement 963
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit, Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. demande le maintien des paiements directs fondés sur l'hectare liés à la production de produits agricoles, qui sont essentiels à la stabilité et à la sécurité alimentaires des exploitations, tout en veillant à ce que les denrées alimentaires soient produites sur une part importante des terres agricoles disponibles;

Or. en

Amendement 964
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. constate que le système alimentaire européen fournit un approvisionnement suffisant et varié en denrées alimentaires sûres, nutritives et à tout moment, encourage la Commission à considérer la chaîne d'approvisionnement alimentaire et ses travailleurs comme un atout stratégique pour la sécurité et le bien-être de tous les Européens; souligne cependant que la pandémie de COVID-19 place sous un jour nouveau les conditions de vie et de travail difficiles de millions de travailleurs agricoles en Europe; demande de reconnaître l'importance de protéger les droits du travail et les droits sociaux individuels et collectifs des travailleurs, en renforçant ainsi la

dimension sociale de l'agriculture de l'Union; invite la Commission à renforcer les mesures axées sur les droits, les conditions de travail et d'emploi ainsi que la protection sociale des travailleurs agricoles, y compris les migrants et autres travailleurs mobiles, et à garantir la cohérence entre les différents domaines de politique sur ce thème;

Or. en

Amendement 965
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit, Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. demande l'introduction de clauses de convergence contraignantes dans les accords commerciaux avec les pays tiers, y compris l'établissement de calendriers spécifiques et contraignants pour l'alignement des normes de production, afin d'éviter les distorsions du marché et la concurrence déloyale;

Or. en

Amendement 966
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quinquies. demande une application plus stricte de la législation existante en matière de bien-être animal au sein de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 967
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 13 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 sexies. demande l'adoption de normes en matière de bien-être animal dans les accords commerciaux afin de garantir une concurrence loyale et une approche équilibrée des défis liés à l'environnement et à la production;

Or. en

Amendement 968
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 13 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 septies. demande l'introduction de normes strictes en matière de santé animale au niveau de l'Union afin de préserver l'élevage, y compris des dispositions relatives à la réduction ou à l'exclusion des populations d'animaux sauvages présentant des risques d'infection et à la vaccination ciblée des animaux si nécessaire;

Or. en

Amendement 969
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 13 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 octies. demande la mise en œuvre d'exigences administratives proportionnées pour les mesures de prévention en matière de santé animale pour les détenteurs d'animaux de loisirs, associées à une application plus stricte des mesures visant à réduire l'utilisation d'antibiotiques et à l'approbation rapide de solutions de remplacement naturelles favorables à la santé;

Or. en

Amendement 970
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Pär Holmgren

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés ***permettant d'intégrer*** la production de ***protéagineux*** et ***d'encourager*** la ***compétitivité*** de l'élevage, compte tenu du déficit en ***protéagineux*** et de la ***perte*** progressive ***de*** cheptel dans l'Union, ***avec les menaces*** qui en découlent pour la biodiversité, ***le risque d'incendie***, la ***fertilité*** des ***sols et*** les économies rurales, ainsi ***qu'une*** dépendance ***accrue*** à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés ***visant à intégrer*** la production de ***légumineuses et de protéines végétales ainsi que les stratégies d'autonomie en matière d'alimentation animale*** et ***de pâturage 1a afin de promouvoir*** la ***transition compétitive et durable*** de l'élevage, ***en permettant des systèmes extensifs de haute qualité,*** compte tenu ***de l'avantage sélectif des ruminants,*** du déficit en ***protéines végétales issues de légumineuses, et de tenir compte de la demande du marché*** et de la ***diminution*** progressive ***du*** cheptel dans l'Union ***européenne***, ***ainsi que des conséquences*** qui en découlent pour la biodiversité, ***la fertilité des sols***, la ***rentabilité et les revenus*** des ***agriculteurs,***

ainsi que pour les économies rurales***; note qu'ils devraient également inclure l'emploi***, ainsi ***que des stratégies visant à réduire la*** dépendance à l'égard des importations en provenance de pays tiers ***où les cultures protéagineuses sont cultivées à des coûts sociaux, environnementaux et climatiques élevés, et à contribuer à l'augmentation des coûts de production pour les agriculteurs***; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne; ***demande, compte tenu de l'importance des cultures de légumineuses dans les régimes alimentaires européens, une évaluation, dans la stratégie, des disponibilités en légumineuses et en protéines végétales, tant pour l'alimentation humaine que pour l'alimentation animale;***

---

1 bis le PE a plaidé en faveur d'une stratégie en matière de protéines pour les 3 derniers mandats. Compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique, une évaluation complète qui inclut également l'autonomie du pâturage et de l'alimentation animale est désormais nécessaire.

Or. en

Amendement 971
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des

instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; ***invite l'Union à s'attaquer aux émissions intrinsèques liées à l'utilisation des sols provenant des aliments pour animaux et des denrées alimentaires importés; souligne que l'Union externalise de plus en plus l'empreinte environnementale de ses systèmes alimentaires et qu'elle importe chaque année des millions de tonnes d'aliments pour animaux à base de soja, y compris en provenance de pays d'Amérique du Sud où la déforestation (responsable de 20 % des émissions mondiales de CO2) est encouragée par l'orientation de la politique agricole de l'Union, y compris les répercussions négatives de l'accord commercial proposé avec le bloc du Mercosur;*** attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;
	Or. en

Amendement 972
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des

instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, ***y compris dans l'économie circulaire et dans sa capacité à produire de l'énergie renouvelable et à produire des sous-produits utiles pour accroître la fertilité des sols, tels que le digestat. Cette approche est nécessaire*** compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers***, qui se caractérisent par des normes environnementales et de qualité inférieures aux normes européennes***; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;
	Or. en

Amendement 973
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, ***y compris dans l'économie circulaire et dans sa capacité à produire de l'énergie renouvelable et à produire des sous-produits utiles pour accroître la fertilité des sols, tels que le digestat. Cette approche est nécessaire*** compte tenu du

des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;

déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers***, qui se caractérisent par des normes environnementales et de qualité inférieures aux normes européennes***; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;

Or. en

Amendement 974
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et ***d'encourager*** la ***compétitivité de l'élevage***, compte tenu du déficit en ***protéagineux*** et de ***la perte progressive*** de ***cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour*** la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur ***l'élevage*** annoncé par la Commission européenne***;***	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux ***destinées à la consommation humaine*** et ***à promouvoir*** la ***transition nécessaire vers des régimes alimentaires plus végétaux***, compte tenu du déficit en ***protéines végétales*** et de ***l'impact négatif disproportionné*** de ***l'élevage sur le réchauffement climatique,*** la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur ***l' élevage*** annoncé par la Commission européenne***, qui devraient inclure des objectifs contraignants de réduction du***

nombre et de la densité des animaux d'élevage dans l'UE et ses États membres, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne[2 ter],

_____

2 ter Cour des comptes européenne (2021). «Politique agricole commune et climat: La moitié des dépenses de l'UE en faveur du climat, mais les émissions agricoles ne diminuent pas»

Or. en

Amendement 975
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande ***également*** à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux ***et d'encourager*** la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit ***en protéagineux*** et de ***la perte progressive de cheptel*** dans l'Union, ***avec les menaces qui en découlent pour*** la biodiversité, ***le*** risque d'incendie, la fertilité des sols ***et les*** économies rurales***, ainsi qu'une*** dépendance ***accrue*** à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	14. demande à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux ***de qualité afin de promouvoir*** la compétitivité de l'élevage ***durable ainsi que le passage à des pratiques d'élevage extensif***, compte tenu du déficit ***des cultures protéagineuses*** et de ***l'évolution significative des préférences alimentaires*** dans l'Union, ***qui entraîne une baisse de la consommation de viande; rappelle à cet égard le rôle des pratiques d' élevage extensif dans la préservation de*** la biodiversité, ***la réduction du*** risque d'incendie, ***l'amélioration de*** la fertilité des sols***, le soutien aux*** économies rurales ***et la diminution de la*** dépendance à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission

européenne;

Or. en

Amendement 976
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager ***la compétitivité*** de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager ***le développement compétitif et durable*** de l'élevage***, en garantissant le respect des normes de bien-être animal et la viabilité économique des exploitations mixtes et familiales***, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;

Or. ro

Amendement 977
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux ***et*** d'encourager la ***compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux*** et ***de*** la ***perte progressive de cheptel*** dans l'Union***, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité***, ***le risque d'incendie,*** la ***fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une*** dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux ***afin*** d'encourager la ***production*** et la ***consommation locales*** dans l'Union ***européenne***, ***compte tenu de*** la dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;

Or. en

Amendement 978
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, ***compte tenu du*** déficit ***en protéagineux*** et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, ***afin de réduire considérablement le*** déficit ***protéique de l'Union européenne*** et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard

tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne; ***invite la Commission à présenter une stratégie ambitieuse et globale en matière de protéines;***

Or. en

Amendement 979
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux***, y compris la culture du tournesol,*** et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage ***et le plan global sur l'approvisionnement en protéines de l'UE*** annoncé par la Commission européenne;

Or. es

Amendement 980
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux***, grâce à la culture et à la transformation de ces cultures pour l'alimentation animale dans l'UE, ainsi que leur utilisation dans les programmes nutritionnels destinés à l'homme*** et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;

Or. pl

Amendement 981
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et

de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne ***ainsi que la présentation d'une stratégie de l'UE en matière de protéines***;

Or. en

Amendement 982
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux ***et*** d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en ***protéagineux*** et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux ***de haute qualité,***d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en ***protéines végétales*** et de ***mettre un terme à*** la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;

Or. es

Amendement 983
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;	14. demande également à la Commission de veiller à ce que ses propositions législatives pour la prochaine PAC comprennent des mesures et des instruments appropriés permettant d'intégrer la production de protéagineux ***non issues d'OGM*** et d'encourager la compétitivité de l'élevage, compte tenu du déficit en protéagineux et de la perte progressive de cheptel dans l'Union, avec les menaces qui en découlent pour la biodiversité, le risque d'incendie, la fertilité des sols et les économies rurales, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des importations en provenance de pays tiers; attend avec intérêt, à cet égard, les recommandations du groupe de travail sur l'élevage annoncé par la Commission européenne;

Or. hu

Amendement 984
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne la nécessité d'investir de manière stratégique et systématique dans la formation continue des agriculteurs, couvrant de multiples domaines, allant de la gestion agricole, de la numérisation et de l'innovation technologique à la durabilité environnementale, au bien-être animal, à l'adaptation au changement climatique et à la réutilisation des sous-

produits agricoles pour la production d'énergie; souligne que la formation des agriculteurs est essentielle pour garantir la modernisation du secteur, sa compétitivité et sa capacité à répondre aux défis socio-économiques et environnementaux actuels et futurs; préconise, dans ce contexte, la création d'un programme européen d'échange de connaissances permettant aux agriculteurs de tirer des enseignements de l'expérience pratique, de partager les meilleures pratiques et de mettre en place des réseaux de coopération entre les territoires et les États membres en promouvant la mobilité des formations, l'apprentissage intergénérationnel et le renforcement du savoir-faire agricole, en accordant une attention particulière aux jeunes agriculteurs, aux femmes du secteur, aux zones rurales les plus éloignées et aux régions ultrapériphériques;

Or. pt

Amendement 985
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. réaffirme la nécessité d'élaborer une stratégie alimentaire globale pour l'Union, fondée sur des expériences scientifiques, qui intègre l'agriculture des cultures arables et de l'élevage tout en garantissant un traitement équitable à tous les secteurs agricoles; soutient des évaluations environnementales fondées sur des données scientifiques qui tiennent compte de l'ensemble du cycle de vie des produits alimentaires, soutenir la nutrition sur la base d'évaluations scientifiques qui confirment l'importance

des denrées alimentaires d'origine animale pour la santé humaine, en particulier pour les populations vulnérables telles que les enfants, les personnes âgées et les femmes;

Or. it

Amendement 986
Christine Singer

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne l'importance stratégique de l'élevage pour le développement rural, la préservation de la biodiversité et la gestion des paysages, en particulier dans les zones défavorisées; souligne que les produits d'origine animale n'ont pas seulement une valeur nutritionnelle, mais que leur production joue un rôle crucial dans la préservation des paysages culturels traditionnels; invite la PAC après 2027 à promouvoir une politique régionale active en faveur de la production animale qui soutienne la création de valeur durable dans les zones rurales, maintienne des systèmes agricoles extensifs et adaptés au niveau local et garantisse la sécurité alimentaire à long terme des produits animaux d'origine européenne;

Or. en

Amendement 987
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. constate que, selon Eurostat, la population de ruminants de l'Union s'élevait en 2019 à 77 millions de bovins et à 74 millions d'ovins et de caprins, ce qui a entraîné des conséquences considérables sur l'environnement, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de substances nocives comme le méthane, ainsi que de perte de diversité biologique; rappelle que les agriculteurs parviennent rarement à vendre leurs produits d'origine animale à des prix avantageux; souligne qu'il convient d'encourager la réduction du nombre d'animaux détenus à des fins agricoles et des densités de peuplement;

Or. en

Amendement 988
Benoit Cassart, Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à créer un groupe de haut niveau sur l'élevage associant toutes les parties prenantes concernées afin de réfléchir aux voies de relocalisation de la production dans l'Union, d'accroître le renouvellement des générations, de maximiser la contribution positive de l'élevage à la conservation et à la restauration de la nature, à la biodiversité et à la santé des sols, et de promouvoir les investissements visant à favoriser la compétitivité de l'élevage;

Or. en

Amendement 989
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission et les États membres à viser une production de fourrage durable en interdisant les importations de soja, de farines de poisson et de produits du palmier destiné à l'élevage intensif, étant donné qu'en raison de celles-ci, l'Union est responsable de la déforestation, de l'assèchement des sols, des pénuries d'eau, de la perte de biodiversité et de l'accaparement des terres dans d'autres régions du monde;

Or. en

Amendement 990
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande la mise en place de conditions de concurrence équitables garantissant que les produits agricoles importés respectent les mêmes normes strictes en matière de production et d'environnement que celles produites au sein de l'Union, et demande instamment que des mesures décisives soient prises contre les pratiques commerciales déloyales tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;

Or. en

Amendement 991
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. estime que l'élevage est essentiel pour la fertilité des sols et le stockage du carbone, à condition qu'il soit réparti de manière équilibrée dans toute l'Europe et qu'une concentration excessive dans des régions trop spécialisées soit évitée;

Or. fr

Amendement 992
Barry Cowen, Charles Goerens, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que, dans le cadre de la PAC 2027-2034, les États membres doivent avoir la possibilité d'introduire un niveau accru de soutien couplé, garantissant ainsi une allocation plus ciblée des paiements aux agriculteurs actifs opérant dans des secteurs vulnérables;

Or. en

Amendement 993
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se félicite du nouveau train de

mesures de la Commission pour le secteur vitivinicole et invite la Commission à allouer davantage de ressources financières à la mise en œuvre des mesures proposées et à une relance durable à long terme du secteur vitivinicole;

Or. en

Amendement 994
Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne qu'il importe de clarifier le statut juridique du chanvre dans l'UE et recommande à la Commission d'adopter des dispositions garantissant que toutes les parties de la plante de chanvre peuvent être produites, récoltées, transformées et commercialisées. note qu'il est possible d'harmoniser les législations nationales et de s'aligner sur les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne et le droit international, tout en simplifiant et en adaptant les règles aux besoins d'un secteur agricole émergent. souligne que la culture du chanvre peut offrir de nouvelles perspectives économiques et des revenus supplémentaires aux agriculteurs, stimuler l'innovation dans les zones rurales et renforcer la résilience de l'agriculture européenne conformément à la vision de la Commission pour l'agriculture et l'alimentation;

Or. en

Amendement 995
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne les efforts déployés par plusieurs États membres pour réduire leur spécialisation excessive dans l'élevage; estime que la mise en place d'un nouveau SEQE agricole créerait une complexité excessive sans aucune garantie d'efficacité et que les États membres qui souhaitent réduire leur production animale pourraient être autorisés à mettre en place des systèmes de gestion de l'offre;

Or. fr

Amendement 996
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. demande la mise en place de primes sectorielles ou sectorielles, par exemple pour les producteurs de bovins laitiers et d'ovins, et la mise en place d'un accès plus flexible aux aides sectorielles spécifiques aux producteurs de fruits et légumes qui ne sont pas organisés en groupements de producteurs, en accordant une attention particulière à ceux qui opèrent dans des exploitations agricoles limitées;

Or. en

Amendement 997
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. demande instamment que les politiques soutiennent la réduction de la production et de la consommation de viande et de produits laitiers dans l'Union afin de rendre l'agriculture européenne durable;

Or. en

Amendement 998
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. demande un soutien ciblé aux secteurs des nouvelles protéines végétales alternatives aux produits animaux;

Or. en